



Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion



CESAG

Master en Banque et Finances

MBF

Année académique 2011-2012

Option : Gestion bancaire et maîtrise des risques

.....

PROJET PROFESSIONNEL

THEME

**MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT DE LA
BANCARISATION DANS L'UEMOA**

Présenté par :

KOUAME AKISSI EDWIGE

MBF 11^{ème} promotion

Sous la supervision de:

M. GABIAM Edoh

Docteur en Droit Privé,

Professeur Associé au CESAG

Dakar, Juillet 2012

Avant – Propos

Le programme Master en Banque et Finance (MBF) est un programme professionnel bilingue (français – anglais) d'études post universitaire de haut niveau en Banque et en Finance. Ce programme a été créé en 2001 ; de la collaboration du CESAG, de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), de la Banque de France, de l'Agence Française de développement (AFD), de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du Ministère français des affaires étrangères et de la Fondation pour le renforcement des Capacités en Afrique (ACBF).

Les partenaires académiques, techniques et financiers sont entre autres la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'INSEAD de Paris, La New York University, l'Université Paris Dauphine, la Bundesbank, l'UEMOA, la Bank of Ghana, Thompson Reuters, la BRVM, Ecobank, etc. C'est un programme d'excellence de l'UEMOA. Le diplôme qui délivré est le Master en Banque et Finance (MBF).

L'accès au programme se fait sur concours ouvert aux cadres des institutions bancaires et financières, des entreprises privées et des administrations économiques et financières qui veulent maîtriser les instruments financiers, les techniques de mesure et de gestion des risques développés sur les marchés internationaux de capitaux pour pouvoir relever le défi de la globalisation.

A la sortie, les Mastériens ont plusieurs profils avec comme débouchés possibles :

- Gestionnaire de la trésorerie nationale et internationale ;
- Gestionnaire des risques de marchés ;
- Gestionnaire de portefeuille ;
- Opérateur de marché (front office) ;
- Contrôleur interne ;
- Contrôleur de gestion.

L'année 2012 marque l'entrée du MBF dans sa troisième phase, l'obtention du diplôme est désormais sanctionnée non plus par le mémoire, mais par un projet professionnel. Le présent document s'inscrit dans ce cadre.

Dédicaces

Je dédie ce Projet Professionnel :

- ❖ **A mes parents (mon père et ma mère ; mes frères et sœurs),** pour leurs sacrifices et leur prière.
- ❖ **A mon grand frère KOUAKOU Kouadjo Rémy** qui a été, pendant plusieurs années, d'un soutien financier, matériel et moral sans faille.
- ❖ **A mon ami N'DRI Koffi Germain** qui par son soutien financier, matériel et moral m'a permis de faire cette formation. Merci pour ton sens élevé d'humanisme. Dieu te comble au-delà de toutes tes attentes.

Remerciements

Je ne peux entamer ce projet professionnel sans m'arrêter pour exprimer mes vifs remerciements à mon encadreur M. GABIAM Edoh, Docteur en Droit Privé, Professeur Associé au CESAG qui n'a ménagé aucun effort pour m'orienter et me conseiller.

Je tiens à lui exprimer ma sincère gratitude et mon profond respect.

Mes remerciements vont également à l'endroit de Professeur Boubakar BAIDARI, Coordonnateur du projet Master Banque et Finance, Mme OUEDRAOGO Délia Chantal, ainsi qu'à l'ensemble de toute la coordination pour leurs conseils avisés tout au long de notre formation.

Ma reconnaissance va également à l'endroit du corps enseignant du Programme MBF, pour la qualité des enseignements.

Aux étudiants de la onzième promotion du programme MBF du CESAG, je garderai toujours en mémoire leur sens de l'intégration, du partage et du devoir.

Je remercie spécialement COULIBALY Abdramane, DJE Paul, ZONGO Serges Armel, KOUAMANAN Jean Claude, TOURE Moussa et KOUGNIMON Victoria.

Qu'il me soit permis de remercier particulièrement une amie qui est devenue une sœur pour moi : Elisabeth N'da Epse M'BAHIA. Merci chérie pour ton soutien et tes prières.

Liste des sigles et abréviations

APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CB-UMOA	Commission Bancaire de l'UMOA
CIP	Centrale des Incidents de Paiements
CVB	Cellule de Veille pour la Bancarisation
DAB	Distributeur Automatique de Billets
EDC	Etablissement De Crédit
GAB	Guichet Automatique de Billets
GIM-UEMOA	Groupement Interbancaire Monétaire UEMOA
IMF	Institution de MicroFinance
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
RTGS	Real Time Gross Settlement
SICA-UEMOA	Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'UEMOA
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SMIG	Salaire Minimal Interprofessionnel Garanti
STAR-UEMOA	Système de Traitement Automatisé et de Règlement de l'UEMOA
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TPE	Terminal de Paiement Electronique

Listes des tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1 : Répartition des établissements de crédit pays.....	24
Tableau 2 : Le Produit Intérieur brut des pays de l'UEMOA.....	34
Tableau 3 : Indice Mo Ibrahim de la bonne Gouvernance en dans la Zone UEMOA.....	42
Tableau 4 : Le SMIG en zone Uemoa	45

Figures

Figure 1 : Population de la zone UEMOA par pays	23
Figure 2 : Analyse de la bancarisation par pays	32
Figure 3 : Taux de participation des populations au secteur de la microfinance	36
Figure 4 : Les indices de facilités d'affaires	37
Figure 5 : Le taux d'alphabétisation en zone Uemoa	38
Figure 6 : Le pourcentage de internautes en zone UEMOA	39

Sommaire

Avant – Propos.....	ii
Dédicaces	iii
Remerciements.....	iv
Liste des sigles et abréviations.....	v
Listes des tableaux et figures	vi
Sommaire	vii
Resumé.....	ix
Abstract	x
Introduction.....	11
Partie I :Cadre théorique de la bancarisation	15
Chapitre I. Concepts fondamentaux et usuels.....	16
I. Définition des concepts.....	16
II. Définition et mesure de la bancarisation	21
Chapitre II. Etat des lieux de l'environnement de la bancarisation dans l'UEMOA.....	22
I. Le dispositif juridique	22
II. Le taux de bancarisation.....	23
III. Le paysage bancaire	24
IV. Les moyens et systèmes de paiement dans l'UEMOA	25
V. La centrale des incidents de paiement.....	27
VI. La promotion de la bancarisation	28
Partie II : Mise en œuvre du dispositif de la bancarisation.....	30
Chapitre III. Analyse de l'environnement de la bancarisation dans l'UEMOA	31
I. Démarche et présentation du diagnostic de la bancarisation	31
II. Analyse des facteurs explicatifs de la faible bancarisation	33
Chapitre IV. Recommandations et mise en œuvre de la cellule de veille.....	48
I. Recommandations.....	48
II. Conditions préalables d'optimisation de la bancarisation.....	54
III. Mise en œuvre d'une cellule de veille.....	56
CONCLUSION.....	65

BIBLIOGRAPHIE.....	xii
ANNEXES.....	xv
Table de Matières.....	xxiv

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Resumé

La bancarisation définit le processus d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par la population. Elle reflète le degré de pénétration du système bancaire dans les rouages de l'économie et renseigne sur le niveau de développement de l'offre des services financiers.

Le paysage bancaire de l'UEMOA peut être considéré comme reluisant parce qu'en pleine mutation avec une croissance des établissements de crédits qui porte le nombre à 120 dont 104 banques. Il y a aussi de multiples actions engagées par l'Etat et la banque centrale en vue du renforcement du cadre légal et réglementaire, et par les banques afin de moderniser et sécuriser les systèmes de paiement et d'élargir l'accès aux services financiers devant permettre un développement plus rapide de la bancarisation.

Fausse est de constater que cette croissance des banques et sensibilisation à l'utilisation des moyens scripturaux restent insuffisante pour stimuler le taux de bancarisation. Les services bancaires et financiers demeurent toujours inaccessibles pour la grande majorité de la population. A ce jour le taux se situe autour de 9% et demeure tributaire de facteurs structurels tels que le niveau de développement économique et éducatif, la part de la population active occupée, la confiance du public, la prépondérance du secteur informel dans l'économie, l'insuffisance des infrastructures de bases, la stabilité politique, le nombre élevé d'analphabètes.

A cela il faut ajouter les raisons culturelles qui font que la monnaie fiduciaire reste prisée dans les transactions. Afin d'améliorer ce taux, il est important d'apporter des mesures pour accompagner le dispositif de la bancarisation entre autres ; le renforcement des infrastructures de base, l'allègement des tarifs fiscaux, l'amélioration de l'appareil judiciaire, la promotion de partenariats banques-IMF, le strict respect de la réglementation des systèmes de paiement. Pour cela nous allons mettre en place une cellule de veille chargée d'aider à l'application des mesures et propositions sur la bancarisation.

Abstract

The use of banking system defines the process of appropriation and use of banking services by the population. It reflects the degree of penetration of the banking system in the wheels of the economy and gives information about the level of development of the supply of financial services.

WAEMU banking system can be seen as brighter because of its fast move due to the growth of financial institutions going from 104 banks to 120. There are also many actions taken by states and the central bank to strengthen the legal and regulatory framework and by banks to modernize and secure payment systems and expand access to financial services to enable faster development of banking.

The growth of banks and awareness of the use of cash methods are insufficient to stimulate the banking use rate. The banking and financial services are still inaccessible to the majority of the population. So far the rate is around 9% and remains dependent on structural factors such as level of economic and educational development, the share of the employed labor force, public confidence, the preponderance of the informal sector in the economy, inadequate basic infrastructure, political stability, the high number of illiterates.

To this we must add the cultural reasons that make that fiat money is preferred in the transaction. To improve this rate, it is important to provide measures to support the banking system among others, strengthening of basic infrastructure, reduction of tax rates, improving the judicial system, promotion MFI-bank partnerships, strict compliance with the regulation of payment systems. For this we will set up a monitoring unit responsible for assisting with the implementation of measures and proposals on banking.

Introduction

La bancarisation reflète le degré de pénétration du système bancaire dans les rouages de l'économie et renseigne sur le niveau de développement d'un pays et par ricochet le développement de l'offre des services financiers et bancaires.

Plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement. Ainsi la France, les Etats-Unis par exemple, sont à des taux de bancarisation de plus de 99%. Selon le rapport annuel de la Banque Centrale des Etats Ouest Africain (BCEAO), le taux de bancarisation dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à la fin de décembre 2010, était autour de 9%. Avec ce taux, les pays membres de l'UEMOA¹ sont à la traîne malgré le nombre de plus en plus croissant d'établissements qui devrait constituer, de ce fait, un élément clé pour amorcer ce développement.

Il n'en demeure pas moins que la grande priorité des responsables politiques et monétaires de l'UEMOA demeure l'accélération de la croissance économique.

Or la pérennité de la croissance ne peut se faire sans la mise en place d'un système financier solide sur lequel elle peut s'appuyer. Ce qui démontre le rôle prépondérant et central joué par les services bancaires dans les sociétés modernes. S'inscrivant dans cette dynamique, les pays de l'UEMOA, connaissent une mutation au niveau de leurs infrastructures financières, avec le déploiement de la télé compensation et l'introduction des nouveaux produits plus attrayants (carte magnétique, carte sous-régionale ...). Le secteur a aussi accompli d'énormes progrès en matière de gestion avec les normes prudentielles (accords de Bâle) dont l'objectif est la qualité et l'efficacité de la surveillance bancaire à l'échelle mondiale. Ainsi a été mis en place le ratio de Cooke ou Bâle I², ensuite suivra Bâle II³ et enfin Bâle III⁴.

Tous ces atouts représentent des jalons d'un développement plus sécurisé du secteur bancaire.

¹ Les pays membres de l'UEMOA sont le Benin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo

² Bâle I pour renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international. Ce ratio destiné à mesurer la solvabilité de la banque impose des contraintes au niveau des Fonds Propres minimum que doit posséder une banque en fonction de sa prise de risque.

³ Bâle II avec la prise en compte de trois piliers complémentaires que sont le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché

⁴ Bâle III traite du risque de crédit

Toutefois, ces systèmes ne sont pas accessibles à un grand nombre de la population. Face à ce gap, la BCEAO et les Etats de l'Union se sont investis dans des politiques de réformes et de campagnes de sensibilisation auprès des populations visant à hisser le taux la bancarisation à un niveau raisonnable et à promouvoir les moyens de paiement scripturaux. Ces mesures passent par la mise en place de réglementation (Règlement N° 15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans l'UEMOA et la Directive N°08/2002/CM/UEMOA portant mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens scripturaux de paiement), de sensibilisation de la population à l'éducation de la culture financière, de l'offre de services plus ou moins adaptée et accessible, de sécurité des transactions financières pour garantir la confiance aux consommateurs.

C'est dans cette vision que l'Etat du Sénégal a transposé dans le droit interne la Directive N°8/2002/CM.UEMOA du 19 septembre 2002 portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Cette transposition de la loi a abouti notamment entre autre à la bancarisation des salaires des enseignants, la bourse des étudiants... etc. Cependant, force est de constater à ce jour, la faiblesse de ce taux dans l'Union. , traduisant un état de faible bancarisation généralisée.

Il existe donc un véritable problème de bancarisation dans l'espace UEMOA qui se ressent d'ailleurs à tous les niveaux de la vie économique. Parmi ces problèmes il est à noter : l'importance du secteur informel, les difficultés de gouvernance, le faible taux d'alphabétisation, le bas niveau de développement économique et éducatif. A cela il faut ajouter l'utilisation de la monnaie fiduciaire qui est très prisée dans le règlement des transactions. Elle était de 3.933,2 Milliards en 2010 sur une masse monétaire globale de 12309,3 Milliards soit un taux de 14,5 % (Rapport annuel 2010 BCEAO).

Autant de difficultés qui empêchent le décollage de la bancarisation de la sous-région.

Alors dans une telle situation, quelles initiatives ou stratégies doivent adopter les autorités monétaires et politiques afin de faciliter la création d'un cadre propice favorisant le positionnement du taux de bancarisation ou la bancarisation de masse pour booster la croissance économique ? Autrement dit, quelles sont les mesures d'accompagnement du dispositif de bancarisation afin d'améliorer les conditions de vie de la population ?

Le présent projet vise à proposer des mesures pour accompagner le dispositif de la bancarisation. L'objectif principal est d'analyser le dispositif de bancarisation existant afin

d'apporter des stratégies ou contributions nouvelles pour une amélioration du taux de bancarisation dans l'espace UEMOA.

Il s'agit plus spécifiquement pour nous :

- d'apprécier l'apport des autorités monétaires et politiques dans la promotion à la bancarisation pour mieux appréhender l'écart à combler et les orientations éventuelles à prendre ;
- d'examiner les services financiers existants pour apprécier leur effet sur la population et proposer des innovations plus adaptés afin d'améliorer les conditions de vie de cette dernière ;
- de mettre en place une cellule de veille chargée d'aider à la mise en œuvre effective du plan d'actions et propositions sur la bancarisation.

L'intérêt de la présente étude s'insère dans la dynamique de la campagne de sensibilisation pour une réflexion approfondie sur la question, en vue de donner des opportunités pratiques :

- aux Etats membres de l'UEMOA pour accroître le taux de bancarisation qui constitue un levier de développement socio-économique pour les pays.
- à la BCEAO de faire des économies sur le coût de l'émission des billets, le coût de l'émission monétaire étant très élevé.
- aux Banques de se rapprocher de la clientèle et réduire les coûts d'exploitation par les économies d'échelle.

Pour cela notre démarche sera axée sur :

- une recherche documentaire (la réglementation des systèmes de paiement dans l'UEMOA et la directive portant mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens scripturaux de paiement) afin de mieux appréhender le cadre et l'environnement juridique, économique et technique ;
- la rencontre des populations et des personnalités monétaires, politiques et bancaires en vue de recueillir des données réelles fiables pour la qualité du travail ;
- l'analyse des informations recueillies et des obstacles qui ne permettent pas de hisser le taux de bancarisation dans l'UEMOA à un niveau tolérable ;
- la formulation des recommandations et la mise en place de la cellule de veille.

Pour mieux conduire notre travail, nous allons le structurer en deux parties : la première expose sur la revue de littérature et fait l'état des lieux du cadre de la bancarisation, et la seconde partie recense les recommandations formulées à l'endroit des acteurs concernés et les modalités de mise en place de la cellule de veille qui sera chargée de l'application effective de ces propositions.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Partie I : Cadre théorique de la bancarisation

L'accessibilité aux services bancaires et financiers est une vaste problématique abordée dans plusieurs études économiques. La bancarisation qui en constitue un des aspects les plus importants est notre préoccupation dans ce travail.

Cette première partie permet de préciser le cadre théorique pour camper l'étude. Elle est subdivisée en deux chapitres. Le premier chapitre présentera les concepts fondamentaux et usuels dans le domaine et le second chapitre fait l'état des lieux de la bancarisation dans l'UEMOA.

Chapitre I. Concepts fondamentaux et usuels

La bancarisation définit le processus d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par la population. Il s'agit entre autres du compte de banque, des moyens de paiement scripturaux et du crédit.

Ce chapitre définit les concepts fondamentaux contenus dans les services bancaires et de l'état de la recherche sur les problèmes de limitation d'accès aux services bancaires et financiers.

I. Définition des concepts

1. Les services bancaires et financiers

Les services bancaires et financiers regroupent l'ensemble des services offerts par les établissements de crédit commençant par l'ouverture de compte.

1.1 L'ouverture de compte

- **Le compte**

Le compte se définit comme étant l'état du patrimoine financier d'une personne physique ou morale dans une institution spécialisée (banque, trésor public, services financiers de la poste).

D'après Jacques BRANGER « *le compte en banque est la représentation chiffrée des opérations intervenues entre deux personnes : le banquier et son client* ».

Lorsque le compte est ouvert dans une banque, on parlera de compte bancaire, bien que cette appellation soit parfois étendue aux autres institutions.

Cette définition montre qu'un compte représente un solde qui peut être dans le temps négatif (débité), nul (équilibré) ou positif (créditeur). Mais cela dépend du type de compte. Certains doivent avoir un solde positif ou nul. Dans cette catégorie, les plus usuels sont:

- **Le compte courant:** compte à vue non rémunéré ouvert à la clientèle professionnelle ;
- **Le compte de chèques ou de dépôt:** compte à vue non rémunéré ouvert à la clientèle des particuliers; il permet d'effectuer des retraits ou versements d'espèces, de chèque ou instrument de paiement, domicilier le règlement des achats effectués au moyen d'une carte bancaire, de factures (eau, électricité, téléphone, etc.)...
- **Le compte d'épargne :** compte dont les fonds toujours disponibles produisent un intérêt. On a deux types de compte d'épargne :
 - Le compte sur livret: compte à vue dont les dépôts sont rémunérés. Il peut être alimenté par des versements d'espèces ou virement uniquement.
 - Le compte d'épargne crédit : il s'agit de constituer une épargne par versement mensuel ou libre et donne droit à terme à un crédit.
- **Le dépôt à terme (DAT) :** il a pour support un compte chèque ou épargne ; il s'agit de bloquer une certaine somme d'argent sur une période donnée.

1.2 Les services liés aux opérations courantes bancaires

Le service caisse : ramassage de fonds, de la délivrance de chéquier, de l'exécution des ordres de virement ponctuels ou permanents, des remises de chèques, des opérations de transfert, de rapatriement, de change de devises au guichet.

La gestion des avoirs : locations de coffre fort...

Le paiement des effets domiciliés : avis de prélèvement automatique

La banque à distance : E-banking, la monétique

Le conseil

Il existe une multitude de services que les établissements mettent sur le marché pour fidéliser leurs clients et en acquérir de nouveaux et deux types parmi ces services ont un impact très important dans l'appréhension du phénomène de la faible bancarisation. Il s'agit des instruments et moyens de paiement et le financement de l'économie.

1.3 Les instruments ou moyens de paiement

Au sens strict, il existe une différence entre un moyen et un instrument de paiement. Le second étant le support du premier. YUAN (2003) met clairement en évidence cette différence. Mais dans le cadre de ce travail, les deux termes seront utilisés indifféremment.

Selon le Rapport annuel 1994 de BIS, un moyen de paiement peut être défini comme *« les moyens par lesquels le donneur d'ordre demande à sa banque de transférer des fonds à travers un ensemble d'instruments, des procédures bancaires et les systèmes interbancaires de transfert de fonds »* et la banque de France définit moyen de paiement scriptural comme *« un dispositif qui permet le transfert de fonds tenus dans des comptes par des établissements de crédit ou institutions assimilées suite à la remise d'un ordre de paiement »*.

1.4 Le crédit

Pour Rudolf Hilferding le *« crédit est né de la circulation de la monnaie. ... Mais, en tant que crédit capitaliste, il ne le (l'argent ou monnaie de crédit) met en circulation que pour en tirer plus d'argent pour le transformer en capital productif. Il accroît ainsi le volume de la production, accroissement qui doit précéder l'accroissement du volume de la circulation »*. Selon l'auteur, le crédit apparait comme une monnaie spécifique servant au *« financement de l'accumulation »* et au *« financement de l'exploitation de capital »* Il est nécessaire de définir cette double acception du crédit :

1.4.1. Le financement de l'investissement

Il y a deux modes de financement de l'investissement

- Le crédit à moyen et court terme

C'est un crédit confirmé accordé sur une durée dépassant deux années et dont le remboursement doit être assuré par le cash flow dégagé par l'entreprise bénéficiaire.

- Le crédit bail mobilier ou immobilier

C'est une technique de financement qui connaît un grand développement. Il s'agit d'une location d'un bien (machine, outillage, matériel de transport, immeuble....)

1.4.2. Le financement du cycle d'exploitation

Il existe plusieurs sources pour financer l'exploitation du cycle

- L'escompte des effets de commerce

Il s'agit de mobiliser une créance commerciale exigible à un certain délai pour retrouver dans l'immédiat une partie de sa trésorerie.

- L'avance sur marché

Il complète un fonds de roulement insuffisant dans la couverture des besoins de financement de l'exploitation.

- Le crédit de campagne

C'est un financement temporaire de stock de produits. Il s'adresse généralement aux entreprises du secteur agricole.

L'offre de crédit dans la transmission de la politique monétaire est exclusive. Il est donc

L'activité principale des banques. Elles y tirent l'essentiel de leur revenu et innovent sans cesse pour mieux satisfaire la clientèle.

2. Notion d'accès aux services bancaires et financiers

Chamberlain et Walker (2005) définissent le mot accès comme étant « *l'habilité d'un individu à obtenir et, sur une base soutenable, à utiliser des services bancaires et financiers (abordables et utilisables) qui satisfont ses besoins financiers* ». Il existe deux théories sur l'accès aux services bancaires qui sont importantes dans le domaine de la bancarisation : la théorie des frontières des possibilités d'accès et la théorie des barrières à l'accès.

2.1. La théorie des frontières des possibilités

Développée par Beck et De la Torre (2006) en s'appuyant sur le modèle de crédit de Stieglitz et Weiss (1981), cette théorie part du principe économique de la loi de l'offre et de la demande et développe des aspects sur l'accès aux services bancaires (l'accès au crédit et l'accès aux services d'épargne et de paiement). En effet selon Beck et De la Torre, la frontière des possibilités d'accès des services de paiement et d'épargne est comme « *la part maximale de la population (ménage et entreprise) qui pourrait être servie par les institutions bancaires et financiers pour un ensemble donné de variables d'état* ».

2.2. La théorie des barrières à l'accès

La notion de barrière à l'accès fait référence à un ensemble d'obstacles susceptibles de gêner, voire bloquer le processus de démocratisation des services bancaires et financiers au sein des populations. Plusieurs sortes de barrières ont été identifiées dans la littérature. La théorie des barrières à l'accès a été développée par plusieurs auteurs qui ont procédé à des études comparatives concernant le niveau de pénétration des services bancaires et financiers dans différents pays. Certaines de ces études (Chamberlain et Walker (2005) ; Peachey et Roe (2004)) se sont limitées à une simple analyse statistique tandis que d'autres (Beck, Demirguc-Kunt et Peria ; (2005 et 2006) ; Beck et De la Torre (2004)) ont procédé à une analyse économétrique des phénomènes observés et en ont déduit les facteurs explicatifs principaux qui distinguent la barrière physique, financière, la barrière de la réglementation, des services disponibles, barrière de l'information.

II. Définition et mesure de la bancarisation

1. Définition de la bancarisation

La bancarisation se définit comme « *l'emprise plus ou moins grande de l'institution bancaire sur une population donnée* ». Elle traduit l'idée du nombre de personnes bénéficiaires des services bancaires et se mesure à l'aide d'un taux appelé taux de bancarisation. Il faut souligner que la littérature sur la faible bancarisation n'est pas assez développée. Seuls des mémoires traitent du thème.

2. Mesures de la bancarisation

Il existe plusieurs méthodes pour mesurer le taux de bancarisation. Trois d'entre elles sont développées ici. Le choix dépend de l'objectif visé.

❖ Méthode 1

$t = (Pc/Pa) * 100$ avec Pc: Nombre de personnes ayant un compte bancaire et Pa: Taille de la population active.

❖ Méthode 2

$t = (Mc/Mt) * 100$ avec Mc: Nombre de ménages ayant un compte bancaire et Mt: Nombre total de ménages

❖ Méthode 3

$t = (Nc / Pa) * 100$ avec Nc: Nombre de comptes bancaires de particuliers et Pa : Taille de la population active.

Chapitre II. Etat des lieux de l'environnement de la bancarisation dans l'UEMOA

Conscientes de ce processus, les autorités monétaires et politiques ont entrepris de vaste chantier de reforme en vue d'accroître le taux de bancarisation. Afin d'apprécier ce vaste chantier, nous allons faire l'état des lieux au niveau juridique, au niveau du taux, au niveau des moyens et systèmes de paiements et l'état des lieux de la promotion de la bancarisation.

I. Le dispositif juridique

Dans le souci de promouvoir la bancarisation et les systèmes de paiement, le cadre juridique a été renforcé par l'adoption de Règlements, de Directives et d'Instruction du Gouverneur de la Banque Centrale (BCEAO, 2006b). Ci-dessous quelques textes qui nous serviront à présenter notre travail :

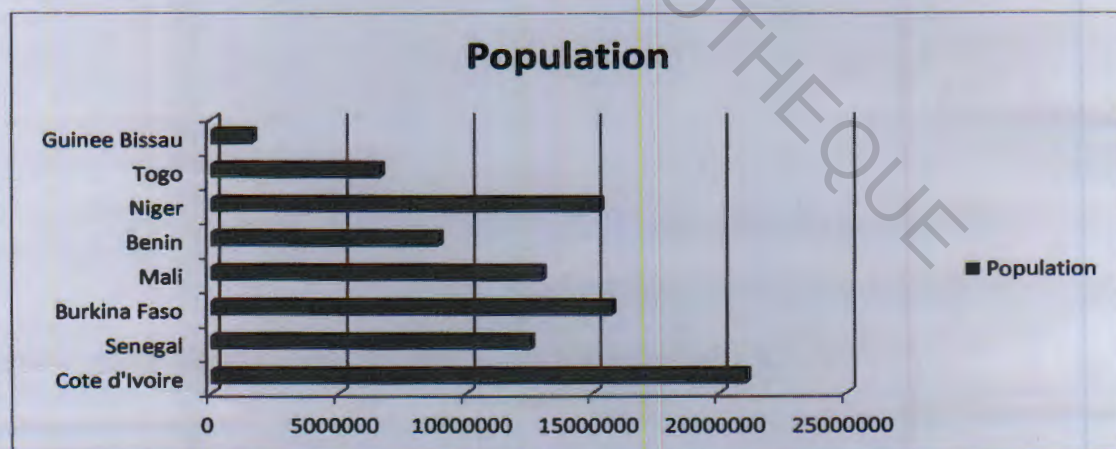
- Le Règlement n°15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA (R15)
- La Directive n°08/2002/CM/UEMOA portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiements scripturaux;
- La Loi relative aux instruments de paiement: chèque de paiement et de retrait, lettre de change et billet à ordre;
- L'Instruction n°01/2003/SP du 08 mai 2003 relative à la promotion des moyens de paiements scripturaux ;
- L'arrêté ministériel (cadre) relatif à la fixation du montant de référence des opérations réalisées en monnaie fiduciaire;
- L'Instruction n°01/CIP du 1er février 1999 relative au dispositif de centralisation des incidents de paiement dans l'UEMOA;
- Les conventions STAR-UEMOA et SICA-UEMOA et leurs annexes.
- Le dispositif prudentiel, arrêté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en juin 1999 et entré en vigueur le 1er janvier 2000

- l'Instruction N°009/07/RSP/2010 du 26 juillet 2010 du Gouverneur de la BCEAO relative au dispositif de centralisation et de diffusion des incidents de paiement ;
- la Loi uniforme de mars 2008 relative à la répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement, adoptée par le Conseil des Ministres.

II. Le taux de bancarisation

Le taux de bancarisation donne une information brute sur le nombre de personnes disposant d'un compte en banque sans aucun autre renseignement sur la nature et l'utilisation effective de ce compte autrement dit c'est le rapport entre le nombre de comptes bancaires et le total de la population. Elle représente le pourcentage de la population ayant accès au service bancaire. Une population bancarisée à 10% signifie que les 90% restant n'ont pas accès au service bancaire. C'est donc une caractéristique qui traduit le niveau de développement d'un pays. Plus un pays est développé, plus il sera bancarisé. L'UEMOA a une population⁵ d'environ 85 millions d'habitants et dispose de près de 7 480 548 millions comptes bancaires (rapport commission bancaire 2010).

Figure 1 : Population de la zone UEMOA par pays



Source : Auteur

⁵ 30% de la population de l'Afrique et (avec) couvrant une superficie de 3,5 millions de km²

III. Le paysage bancaire

L'environnement bancaire est en constante croissance, le nombre d'établissement de crédit est passé à 120 unités avec 104 banques et 16 établissements financiers. Corrélativement, le réseau bancaire s'est densifié avec un total d'agences et bureaux de 1066 unités et 4 480 548 comptes. Ci le tableau des établissements de crédit :

Tableau 1 : Répartition des établissements de crédit pays⁶

Pays	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Banques	13	12	21	4	13	10	19	12	104
EF	1	5	2	0	3	1	2	2	16
Total EDC	14	17	23	4	16	11	21	14	120
Guichets (P1) ⁷	45	97	307	13	67	88	249	157	1023
Guichets (P2)	0	39	1	0	1	0	1	1	43
Total Guichets	45	136	308	13	68	88	250	158	1066

Source: Rapport Commission Bancaire 2010

Il enregistre un total bilan de 11.489 Mds soit une augmentation de 12,4% sur l'année par rapport à l'année précédente qui est de 10.219 Mds.

Les emplois nets sont à 8.987 Mds. Les crédits à la clientèle en constituent la principale composante, à hauteur de 73,6%. Le risque de contrepartie (les créances en souffrance) demeure prépondérant dans le portefeuille des établissements de crédit.

⁶ Sur la base des arrêtés d'agrément ou retraits d'agrément

⁷ P1 : guichets permanents et P2 : guichets périodiques

Les ressources collectées à 10.125 Mds, dont 83,3% de dépôts de la clientèle. La part des dépôts à terme est ressortie à 50,8%.

Le niveau des fonds propres a globalement augmenté de 997 Mds, contre 774 Mds un an auparavant.

Au niveau de la rentabilité des établissements de crédit ; ils ont préservé leur rentabilité. En effet, le résultat brut d'exploitation s'est légèrement accru de 0,7% pour s'établir à 260 Mds contre 258 Mds un an auparavant, en liaison notamment avec la diminution de 17,3% des dotations aux amortissements et des provisions nettes sur immobilisations. Le coefficient net d'exploitation se dégrade néanmoins, en atteignant 72,8% contre 69,8% en 2009.

Au plan prudentiel, le ratio moyen de solvabilité des banques de l'Union, est demeuré proche de 12%, pour un minimum de 8% pour chaque établissement pris individuellement.

IV. Les moyens et systèmes de paiement dans l'UEMOA

Les moyens de paiement sont sous forme fiduciaire ou des instruments de circulation de la monnaie scripturale. L'un des objectifs principaux poursuivis par la BCEAO est le maintien de la stabilité financière dans la zone par une promotion de l'efficacité, de la fiabilité et de la sécurité des systèmes de paiement.

Dans la zone, le GIM-UEMOA avec sa carte bancaire universelle, vient répondre à un objectif principal de mutualisation des investissements par l'adoption d'une stratégie sous-régionale. Il permet l'interopérabilité des transactions monétiques permettant aux banques d'offrir des services de proximité de qualité et à moindre coût. A ce jour, le GIM-UEMOA a permis d'offrir 700 000 porteurs de cartes délivrées par une centaine d'institutions financières membres dudit Groupement, l'interopérabilité pour le retrait d'espèces au niveau de 700 Guichets Automatiques de Banque (GAB) et le paiement à partir de 200 Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) installés chez certains commerçants ou prestataires de services.

1. Les types de moyens

1.1.La monnaie fiduciaire

C'est l'ensemble des pièces métalliques ou monnaies divisionnaires et des billets de banque qui sont encore appelés « signes monétaires ». L'utilisation de la monnaie fiduciaire est très prisée dans le règlement des transactions. La circulation de la monnaie fiduciaire était de 3.933,2 Milliards en 2010 sur une masse monétaire globale de 12309,3 Milliards soit un taux de 14,5 % (Rapport annuel 2010 BCEAO).

1.2.La monnaie scripturale

L'utilisation des moyens scripturaux de paiement dans l'UEMOA est généralement adossée à des comptes bancaires à vue ou des comptes d'épargne. Les instruments de règlement scripturaux les plus utilisés sont le chèque, le virement, les effets de commerce, les avis de prélèvement et la carte bancaire.

2. Les systèmes de paiement

Il existe des systèmes ou outils automatisés d'échange et de règlements des opérations de masse.

2.1.Le système de paiement de petit montant : SICA-UEMOA

C'est un Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) entre établissements participants aux niveaux national et régional qui porte sur les petits montants. (Voir annexes N°3). Le SICA-UEMOA se compose de neuf systèmes de compensation, un système national pour chacun des Etats membres de l'UEMOA et un système de

compensation régional. Seuls peuvent être agréés comme établissements participants à la compensation, la BCEAO, les banques, le Trésor public et les services financiers de la Poste.

2.2. Le système de paiement de gros montant : STAR-UEMOA

Ce système porte sur les gros montants, les titres et les devises. Le Système de Règlement brut en Temps Réel (RTGS) est le système régional des transactions d'importance systémique (notamment les gros montants). (Voir l'illustration en annexe N°4). L'outil adossé à ce système est le Système de Transfert Automatisé des Règlements (STAR-UEMOA) qui est un système central auquel les participants directs sont connectés via les réseaux SWIFT⁸ ou privé de la BCEAO.

Les participants éligibles au système sont : la BCEAO, les banques et établissements financiers, le Dépositaire Central / Banque de Règlement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

V. La centrale des incidents de paiement

En vue de renforcer la confiance des usagers dans l'utilisation des instruments de paiement scripturaux (chèque, carte bancaire, lettre de change, billet à ordre) dans les pays de l'Union, la BCEAO a mis en place la Centrale des Incidents de Paiement de l'UEMOA (CIP-UEMOA). Il apparaît comme un puissant instrument de diffusion des informations relatives aux incidents sur les moyens de paiement dans la zone UEMOA avec toutes les déclarations accessibles en temps réel mais aussi comme un moyen efficace de police et de répression des impayés conférés. Selon le rapport annuel 2010 de la BCEAO, sur 2 272 222 comptes détenus, 2 214 548 comptes ont été

⁸ réseau de télétransmission par lequel transitent des ordres de paiement entre deux banques qui entretiennent de manière bilatérale des liens de correspondants, mais aussi des ordres de transferts de fonds de la clientèle des banques, <http://www.trader-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-S/Swift.html>

déclarés soit un taux de 86,09% avec un taux de risque de 78%. Il est prévu quatre modules à savoir :

- un module ETC destiné aux banques et institutions assimilées pour faire les déclarations de comptes, de chèque, de carte et d'incidents ;
- un module BCEAO permettant à la Banque Centrale d'assurer la supervision du Système ;
- un module Parquet permettant aux différents parquets des Etats membres de saisir les décisions judiciaires prises suite aux infractions qui leur sont soumises ;
- un module grand public ouvert aux populations pour la vérification de la validité d'un chèque ou d'une carte bancaire. (Voir l'illustration en annexe N°5)

Cette diffusion des informations centralisées permet d'identifier dans la masse des utilisateurs de ces instruments, ceux qui sont interdits bancaires ou judiciaires d'émettre des chèques, ceux qui sont utilisateurs de chèques et cartes irréguliers, ainsi que les billets à ordre et lettres de change impayés et les décisions de retrait de cartes bancaires.

VI. La promotion de la bancarisation

Dans le cadre de la consolidation des acquis de la réforme des systèmes de paiement, la BCEAO a lancé une grande campagne de communication sur la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans l'UEMOA. Cette campagne médiatique a démarré dans la plupart des Etats de l'Union au début du mois d'octobre 2010 avec la diffusion des spots et sketches dans les radios et télévisions retenues. (Pour consulter les supports de communication voir la galerie Vidéos⁹. Les thèmes abordés au cours de la campagne de communication ont porté sur :

⁹Sur le site de la BCEAO

- la promotion de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, de la bancarisation et de l'accès aux services de paiement en direction des acteurs concernés (banques, Administrations financières des États...) et le grand public ;
- les opportunités offertes par les nouveaux systèmes de paiement et les incitations à leur utilisation (faiblesse des coûts, réduction des délais de traitements des opérations...) ;
- la diffusion de l'information sur le cadre juridique des Systèmes de Paiement ;
- la promotion de la monétique interbancaire ;
- la diffusion de l'information sur la nouvelle Centrale des Incidents de paiement.

Par ailleurs, la campagne d'affichage publique sur les grands panneaux routiers a démarré progressivement dans les Etats de l'Union entre le 13 octobre 2010 et le 05 novembre 2010. (Voir les affiches en annexes N°6).

**Partie II : Mise en œuvre du dispositif de la
bancarisation**

Cette deuxième partie nous permettra d'abord d'analyser le problème de la faible bancarisation dans la zone UEMOA), ensuite de proposer des solutions ainsi que les conditions de mise en œuvre de la cellule de veille.

Chapitre III. Analyse de l'environnement de la bancarisation dans l'UEMOA

Il est nécessaire d'analyser l'environnement de la bancarisation tant au niveau externe qu'intérieur de la zone UEMOA afin d'identifier les facteurs ou les contraintes pouvant justifier la faiblesse de la bancarisation.

I. Démarche et présentation du diagnostic de la bancarisation

1. Démarche de diagnostic

L'objectif de la méthodologie de la recherche est de rechercher les facteurs explicatifs ou les causes de la faible bancarisation. La méthodologie de travail pour conduire le diagnostic a suivi les étapes suivantes :

1.1. Collecte de données secondaires

Revue documentaire : consultation de documents de la Banque Centrale (BCEAO), de rapports de stage et de projets professionnels, de différents cours dispensés dans le cadre de notre formation du MBF et pouvant nous inspirer pour la démarche ;

Recherches sur internet : elles nous ont permis d'avoir des éléments sur les différents séminaires et ateliers à travers l'espace UEMOA

1.2. Entretiens

Les entretiens se sont tenus avec un certain nombre d'acteurs, notamment des responsables de services banques ou établissements financiers, les responsables des professionnels de banque,

des responsables du ministère de l'économie et des finances, des techniciens de la BCEAO par mail, par téléphone et physiquement.

1.3. Enquêtes

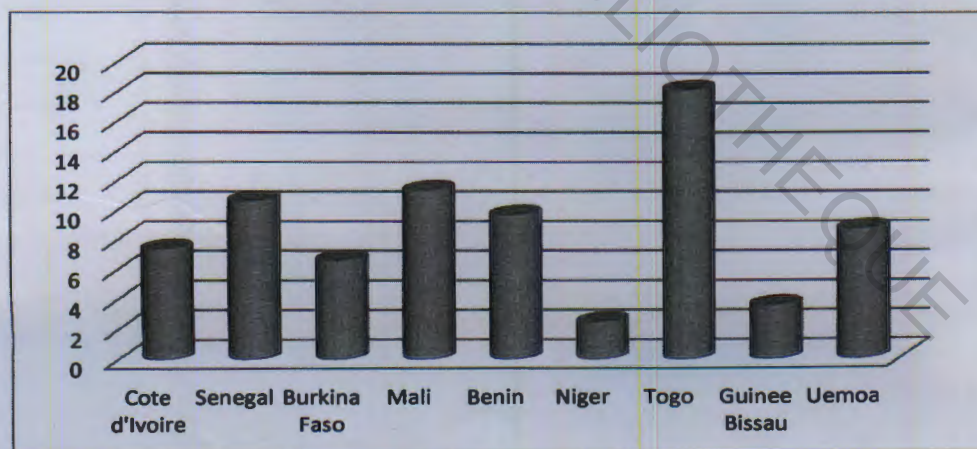
Les enquêtes ont été conduites dans le cadre de cette étude. L'exploitation de ces données ont facilité les études techniques, la marche et la définition de la stratégie à mettre en œuvre. (Voir annexe 7).

2. Présentation des résultats

2.1. Le taux de bancarisation

Selon le rapport annuel 2010 de la BCEAO, le taux de bancarisation des pays de l'UEMOA se présente comme suit :

Figure 2 : Analyse de la bancarisation par pays



Source : Rapport annuel BCEAO 2010

2.2. Interprétation des résultats

Il ressort de cette collecte des données secondaires, que le taux de bancarisation¹⁰ reste très faible dans la zone UEMOA (en moyenne 9 %) comparée à l'Afrique du sud et des pays d'Afrique du nord où le taux de bancarisation dépasse 50%.

On remarque que le Togo demeure, et de loin, le pays le mieux «bancarisé » de l'Union avec un taux de 18.16% de sa population (âgée de 15 ans et plus) qui dispose d'un compte bancaire. Il est suivi par le Mali à 11.37% et du Sénégal à 10.66%. Le Bénin occupe la quatrième place de ce classement avec un taux de 9.70%. La Côte d'Ivoire, le Burkina, la Guinée-Bissau et le Niger ferment la marche dans cet ordre avec des taux respectifs de 7,40 ; 6,66 ; 3,59 et 2,46%. Il nous paraît évident que cette faiblesse du taux moyen de bancarisation de la sous-région a des origines externes et internes tant au niveau des actions menées individuellement par les Etats que communautaire.

II. Analyse des facteurs explicatifs de la faible bancarisation

Une étude s'appuyant sur l'outil SPECTRED (voir annexe 8) nous permettra d'illustrer l'environnement externe (social, politique, économique, culturel, technologique, réglementaire, écologique et démographique) ainsi que l'environnement interne.

1. Diagnostic de l'environnement économique, juridique, social et politique

Une bonne appréhension du problème de limitation de l'accès aux services bancaires et financiers nécessite une investigation dans les domaines économique, juridique, bancaire, financier et social. Traitant de ces différents aspects, il s'agit de rechercher les obstacles à la bancarisation dans les traits caractéristiques de l'UEMOA.

¹⁰ Le taux de bancarisation a été obtenu en divisant le nombre de comptes indiqué dans le rapport annuel de la Commission bancaire de l'UMOA par la taille de la population âgée de 15 ans et plus publiée par la Banque Mondiale.

1.1. Diagnostic économique

1.1.1 Une croissance économique insuffisante

La croissance reste insuffisante dans la zone UEMOA et peine à booster l'économie. Le PIB par habitant oscille autour de 674 dollars US avec un pic pour la Côte d'Ivoire soit environ 1200 dollars US comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 2 : Le Produit Intérieur brut des pays de l'UEMOA

Pays	PIB par habitant (en US dollars)
Côte d'Ivoire	1105.77
Sénégal	1022.96
Burkina Faso	516.65
Mali	691.49
Benin	744.9
Niger	352.09
Togo	431.3
UEMOA	674

Source : Africa mix market.org

Par ailleurs, l'étude du coefficient de corrélation entre la variable « taux de bancarisation » et la variable « PIB par habitant » donne un coefficient de corrélation égale à 0,67 : ce qui signifie que la bancarisation ne peut se faire que dans une économie à forte croissance. Ceci est

d'autant vrai que les plus forts taux de bancarisation sont enregistrés dans les pays développés (plus de 95 % comme taux de bancarisation).

L'espace socio-économique de l'UEMOA présente donc un visage relativement homogène caractérisé par le sous-développement des pays qui le composent. Les huit pays de l'UEMOA appartiennent à la catégorie des économies à bas revenu selon la définition de la Banque Mondiale qui en identifie soixante-quatre. Ces pays se situent tous dans le dernier quart quant à l'indice du développement humain 2004 du PNUD.

Les performances économiques dans la zone restent encore faibles. Au cours des cinq dernières années, la croissance économique moyenne dans l'espace UEMOA était seulement d'environ 2,6% et le taux d'investissement restait faible, se situant autour de 16% du PIB. Ces faibles performances sont largement en deçà des 30% de taux d'investissement nécessaire pour atteindre les 6 à 8% de croissance économique, seuil critique établi comme nécessaire pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

1.1.2 Un secteur informel et le chômage

Bien que l'étude ait été réalisée dans les capitales économiques de huit pays de l'Union, les résultats reflètent la pyramide des âges de la population de l'Union, caractérisée par une forte proportion de jeune. Le taux de salarisation est très bas. Le revenu d'activité annuel moyen de la zone UEMOA est évalué à 674 dollars US ; mais la moitié des travailleurs gagne moins de 25 000 FCFA par mois.

L'économie de l'UEMOA est aussi par une prépondérance du secteur informel qui se traduit par un sous-investissement chronique et une grande précarité des conditions d'activité : locaux inadaptés, non accès aux principaux services publics (eau, électricité téléphone). De plus, les emplois informels souffrent d'une faible rémunération et de l'absence de protection sociale. Les normes légales régissant la durée du travail ne sont pas respectées.

Il est dominé en grande partie par les PME dépourvues de numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle dans le processus de sa production. Ces difficultés

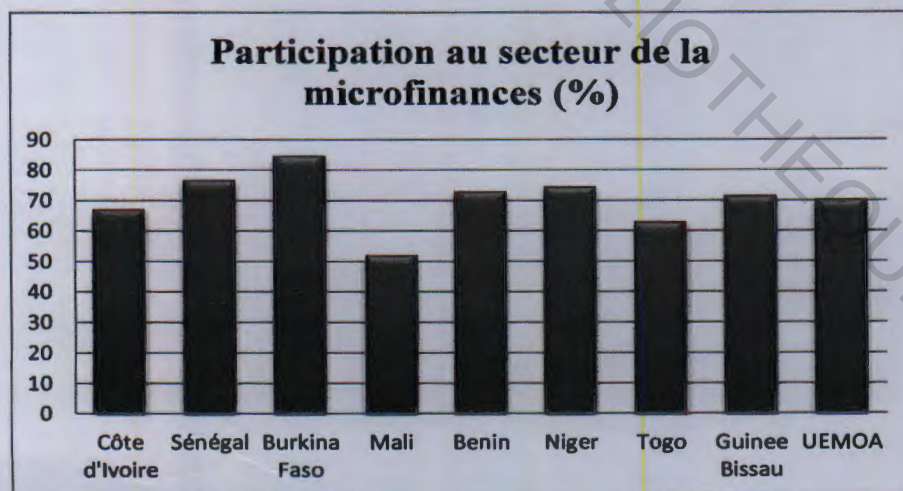
engendrent une faiblesse de possibilité d'emprunt et de crédit bancaire inhibant la capacité d'accumulation du secteur.

Aussi, la réglementation bancaire devenant de plus en plus contraignante pour les banques eu égard au ratio de *structure du portefeuille exigé par la BCEAO* qui doit être, à tout moment, égal ou supérieur à 60% , les PME deviennent des cibles peu attractives pour les celle-ci.

Ainsi, la majorité des PME sont exclues du bénéfice des accords de classement. Non seulement, elles ne sont pas capables de produire des états financiers fiables, mais elles sont loin de générer des états financiers prévisionnels exigés dans le cas des demandes d'accord de classement de manière à apprécier la capacité de remboursement desdits prêts.

Les ratios prudentiels, notamment les mécanismes de pondération des risques et les accords de classement ainsi que les règles de provisionnement des risques en souffrance tendent à la décrédibiliser progressivement les PME. Des lors, on assiste à une forte émergence du secteur de la microfinance comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-après :

Figure 3 : Taux de participation des populations au secteur de la microfinance



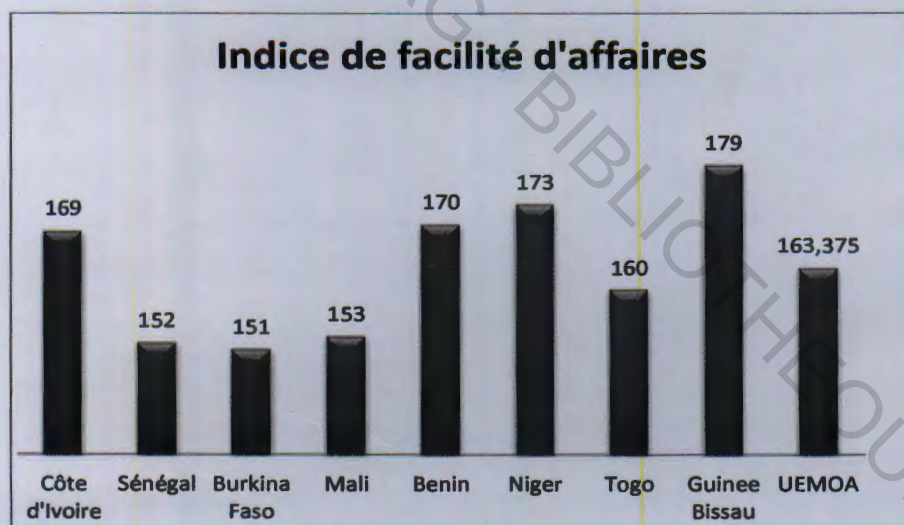
Source : Auteur

Plus de 70% des populations sont intéressées par les services financiers des structures de microfinance.

1.1.3 Opportunité d'investissement : facilité d'affaire

En dépit de la faiblesse de sa croissance et comparée aux autres zones de l'Afrique, la zone UEMOA reste de loin la première qui offre encore des opportunités réelles aux investisseurs. En effet les indices de développement restent élevés comme le souligne le tableau ci-après :

Figure 4 : Les indices de facilités d'affaires



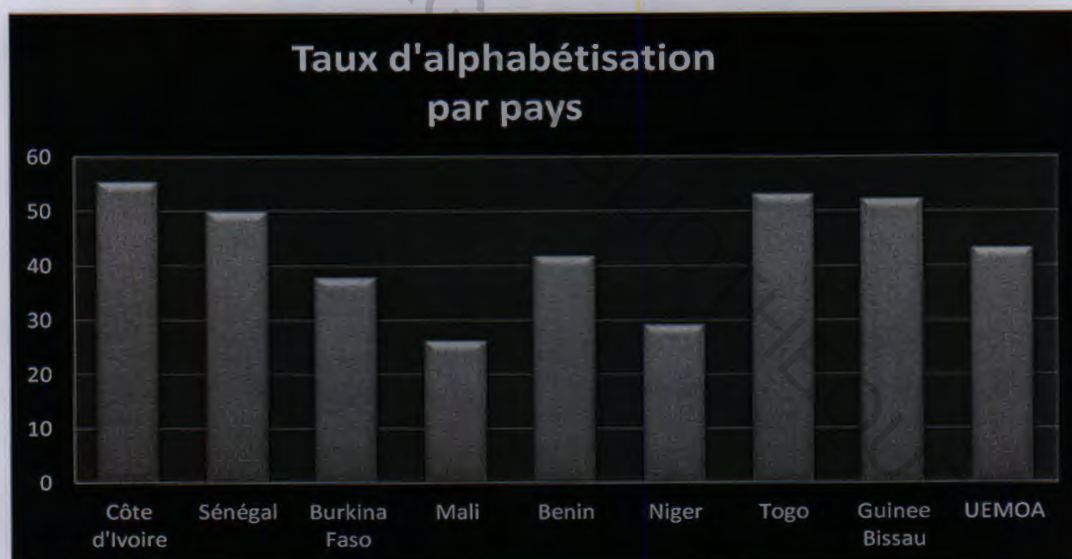
Source : Africa Mix marketing

1.2. Diagnostic social et culturel

1.2.1. Une alphabétisation insuffisante

En dépit des importants progrès au niveau de l'éducation (mise en place de dotation gratuite de manuels scolaires, promotion de la scolarisation des filles...), le problème de l'alphabétisation est encore une préoccupation majeure dans le processus de développement des pays membres de l'UEMOA. Les taux d'alphabétisation par pays recueillis au cours de l'étude se présentent comme suit :

Figure 5 : Le taux d'alphabétisation en zone Uemoa



Source : Auteur

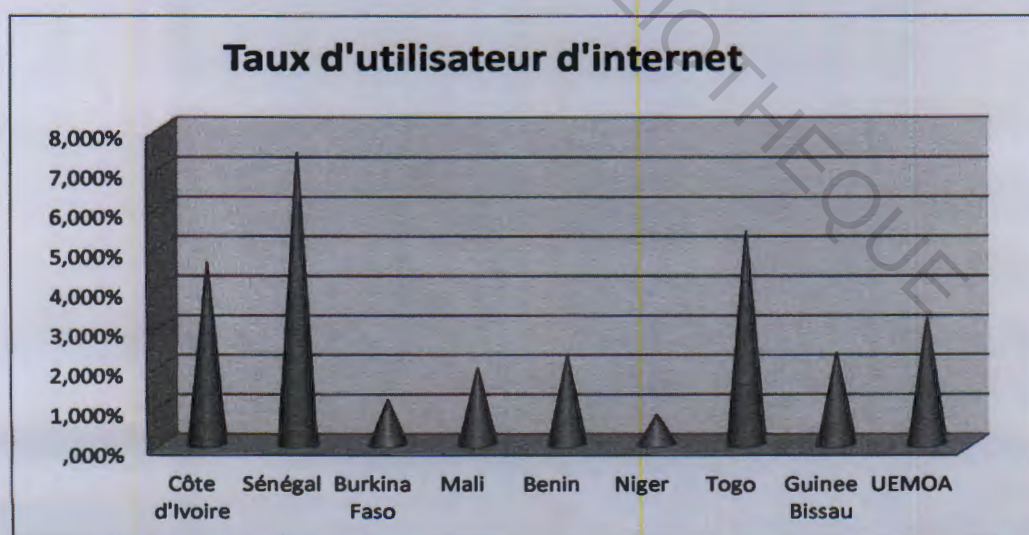
Ce qui demeure insuffisant et empêche cette couche de la population d'utiliser les services bancaires. En plus de cela, même si l'on sait lire et écrire dans une langue officielle, il n'est pas garanti qu'on puisse avoir une bonne compréhension des termes et concepts utilisés dans les différents documents des institutions bancaires. Une chose est de savoir lire, une autre est de

comprendre les opérations effectuées par les établissements de crédit. Le calcul du coefficient de corrélation entre la variable « taux de bancarisation » et « taux d'alphabétisation » donne un coefficient égal à 0,24 ; ce qui veut dire un fort taux d'alphabétisation entraîne inéluctablement une augmentation du taux de bancarisation.

1.2.2. Une faible connaissance informatique

Par ailleurs, le milieu bancaire utilisant des produits à forte capacité informatique (utilisation de carte de crédit, de la monétique, des GAB...) exige de la part des populations un minimum de connaissances en informatique pour amorcer une forte bancarisation. Ceci est d'autant vrai que le calcul du coefficient de corrélation entre la variable « taux de bancarisation » et « taux d'utilisateurs internet » donne un coefficient égal à 0,57 ; ce qui veut dire la maîtrise de l'outil informatique par les populations faciliterait la bancarisation dans l'espace UEMOA. Ainsi celui qui ne maîtrise pas l'outil informatique est considéré comme un illettré. Or ce taux reste très faible dans la zone UEMOA : le taux le plus élevé est celui du Sénégal avec 7,36 % comme le met en exergue le graphique ci-après :

Figure 6 : Le pourcentage de internautes en zone UEMOA



Source : Auteur

1.3.Diagnostic de l'environnement politique

La Fondation Mo-Ibrahim publie chaque année un classement des pays africains sur la bonne gouvernance. Cet indice de bonne gouvernance est établi à partir de 57 critères regroupés en 5 catégories évaluant plusieurs domaines de la gouvernance. Il s'agit de la Sécurité et La Protection, l'Application des Lois, la Transparence et la Corruption, la Participation et les Droits de l'Homme, le Développement durable et le Développement humain. Le Bénin (premier pays de l'espace UEMOA) occupe la 13ème place sur le classement général en Afrique, et dans l'espace CEDEAO -comprenant 16 pays de la sous région. Le Bénin prend la place de 4ème ! A titre de comparaison dans l'espace CEDEAO, le : Cap vert prend la 1ère place avec 74,1%(3ème au classement général sur toute l'Afrique), le Ghana occupe la 2ème place avec 70,1% (7ème sur le plan continental), le Sénégal prend la 3ème place avec 66,1% (10ème sur le plan continental) et la Côte d'Ivoire 16ème (42ème sur le plan continental).

Aucun pays de l'UEMOA ne se trouve parmi :

- les Cinq premiers scores globaux de l'Indice Ibrahim 2011 (Maurice (82), Cap-Vert (79), Botswana (76), Seychelles (73), Afrique du Sud (71))
- Cinq premiers pays dans la catégorie « Sécurité et Souveraineté du Droit » ; Maurice (89), Botswana (87), Cap-Vert (87), Namibie (78), Seychelles (78)
- Cinq premiers pays dans la catégorie « Participation et Droits de l'Homme » : Cap-Vert (78), Maurice (75), Afrique du Sud (72), Ghana (69), Botswana (68)
- Cinq premiers pays dans la catégorie « Développement Économique Durable » : Maurice (79), Égypte (70), Cap-Vert (68), Botswana (68), Tunisie (67)
- Cinq premiers pays dans la catégorie « Développement Humain » Tunisie (88), Maurice (87), Seychelles (86), Cap-Vert (83), Libye (82)

Comme on le voit c'est un classement qui pondère les performances pour donner une juste analyse de la situation globale d'un pays. Le Bénin 4ème de la CEDEAO peut mieux faire sur le plan continental où son rang 13ème dans un classement général où les pays émergents depuis des années, comme l'île Maurice (1er), Seychelles (2ème) Afrique du Sud (5ème) prennent la tête. Le

Bénin est sur la bonne voie pourvu qu'il maintienne le cap de l'accélération de sa transformation dans un climat de bonne gouvernance.

Il ressort de cette évaluation de la Fondation Mo Ibrahim que les pays de l'UEMOA sont entassés dans la corruption et l'inefficacité, les infrastructures négligées, les grandes agglomérations sont parsemées de décharges d'ordures. Les normes de l'éducation dans les écoles publiques ne sont pas respectées. Dans le scénario économique actuel, les conditions préalables de base d'un système administratif efficace, un environnement propice et orientée vers la croissance et une bonne infrastructure et fiable ne sont pas disponibles dans l'appareil gouvernemental des pays membres de l'Union. L'administration inefficace et inapte a causé de graves dépassements sur des projets de développement, entraînant des pertes et des pénuries chroniques en matière d'énergie, d'infrastructure de santé, de logement et de transport.

Tableau 3 : Indice Mo Ibrahim .de la bonne Gouvernance en dans la Zone UEMOA

RANG	Pays UEMOA	INDICE Ibrahim SCORES 2011	SÉCURITÉ ET SOUVERAINÉTÉ DU DROIT	PARTICIPATION ET DROITS DE L'HOMME	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	DEVELOPPEMENT HUMAIN
19 ^e	Burkina Faso	55	59	56	59	47
11 ^e	Benin	60	66	65	52	56
46 ^e	Côte d'Ivoire	36	31	30	39	45
44 ^e	Guinée- Bissau	37	40	35	33	40
22 ^e	Mali	54	62	56	47	50
39 ^e	Niger	44	50	42	45	40
15 ^e	Sénégal	57	59	59	53	59
35 ^e	Togo	46	57	42	36	48

Source : Rapport 2011 de la Fondation Mo Ibrahim

Voir le Tableau de l'Indice Mo Ibrahim de bonne Gouvernance en dans la Zone UEMOA (Rapport 2011) en annexe 9

2. Diagnostic de l'environnement juridique, réglementaire et bancaire

Le cadre juridique est un facteur important susceptible d'aider au développement économique. En effet, même dans un pays économiquement moins avancé, une bonne réglementation et un bon environnement juridique peut susciter une meilleure activité bancaire et une saine concurrence entre différents intervenants qui stimuleront à terme la consommation des services bancaires. Or, la corruption qui gangrène l'administration publique des pays de l'UEMOA n'épargne pas le système juridique selon Transparency International, 2007.

Ce qui rend la justice inefficace, inapte à la création d'un cadre favorable à l'éclosion de l'initiative privée. La sécurité des affaires n'est pas véritablement assurée.

Il a donc un impact néfaste sur la bancarisation. Un système bancaire efficace doit répondre aux besoins des investisseurs haut de gamme et dans le même temps, les petites et moyennes entreprises (PME) doivent également disposer de crédit pour de nouveaux investissements et l'expansion des unités existantes. Par ailleurs, Le secteur rural ne peut se développer que si un crédit moins cher est disponible pour couvrir les besoins à court et moyen terme des agriculteurs.

Mais cette efficacité ne se ressent pas particulièrement au niveau de l'accessibilité des services bancaires et financiers en zone UEMOA.

Revenant au cadre juridique, il faut souligner que certaines dispositions contenues dans ce cadre sont difficiles à appliquer. C'est notamment le cas de l'article 4 de la Directive n°08/2002/CM/UEMOA qui indique que les salaires des fonctionnaires doivent être payés par des moyens scripturaux. Cette disposition ou Directive impose certaines actions fortes comme la bancarisation des salaires, l'utilisation des moyens scripturaux dans les transactions, etc. Mais sa mise en œuvre n'est pas toujours effective et reste difficile d'application en raison des réseaux bancaires qui ne sont concentrés que dans les grandes villes. Du coup, la bancarisation des agents de la Fonction Publique devient au fil du temps une autre source de problème. Habités à percevoir leurs salaires entre les 25 et 30 du mois, aujourd'hui des fonctionnaires sont obligés de faire des allers et retours entre leurs lieux de travail et les agences allant jusqu'au 10 ou 15 du mois, voire jusqu'à la fin du mois suivant pour obtenir leurs salaires, vu l'éloignement des agences bancaires et les longues files d'attentes devant ceux-ci. Ces va-et-vient constituent un

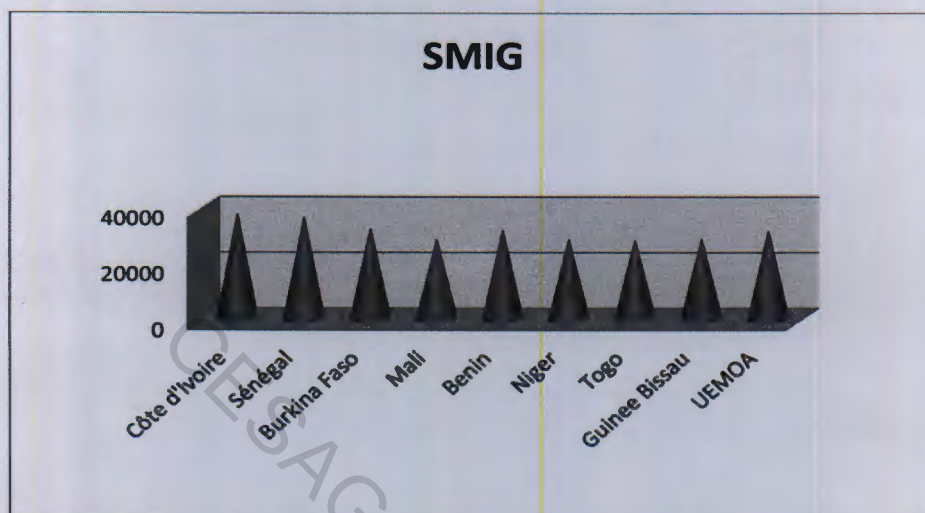
manque à gagner pour l'Etat car l'agent qui passe tout son temps à marcher entre son service et sa banque a peu de temps pour se consacrer au travail.

En outre, beaucoup d'entreprises privées continuent de rémunérer leurs employés directement sans passer par le canal de la banque.

Il y a également la notion du « droit au compte » instaurée par l'article 15 de la Réglementation bancaire qui fait obligation aux banques d'ouvrir un compte à toute personne physique ou morale possédant un revenu régulier (périodicité mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle voire annuelle) de 50.000 FCFA. Si au bout de trois tentatives, aucune banque ne s'exécute, la Banque Centrale pourra désigner d'office une banque pour ouvrir le compte avec un service bancaire minimum. L'objectif de cette disposition est de rendre le compte et les instruments financiers accessibles à tous. Malheureusement cela n'est pas toujours évident pour les raisons suivantes :

- un plaignant ne pourra pas se faire délivrer une attestation de refus par les banques. En plus il serait compliqué pour un citoyen ordinaire d'accéder aux locaux de la prestigieuse institution qu'est la Banque Centrale pour se référer à un service qui n'est pas défini sur la Directive.
- la justification du revenu régulier est une contrainte pour nombre de personnes tant l'informel est prédominant.
- une grande partie de la population vit en dessous du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) qui varie d'un pays à un autre ; Ci-dessous le graphique pour illustrer les seuils du SMIG dans les pays de l'Union.

Tableau 4 : Le SMIG en zone Uemoa



Source : Auteur

Ce seuil est fixé à 37 000 FCFA en Côte d'Ivoire, 36 000 FCFA au Sénégal, 27 500 FCFA au Bénin, 28 000 FCFA au Togo...), alors qu'il faut un revenu régulier de 50 000 FCFA pour un droit au compte.

L'interrogation qui ressort de cette analyse est la suivante : comment fera la petite ménagère de la maison qui a un revenu régulier variant entre 20 000 à 50 000 FCFA selon les pays? Et comment feront l'agriculteur et toutes ces personnes composant le secteur informel (Menuisier, mâçon, couturier, coiffeur...), qui n'ont souvent pas de revenu régulier... ?

Nous avons là autant de personnes qui malheureusement sont exclues des services bancaires et financiers parce qu'ayant un revenu en dessous de la ligne indiquée pour avoir un compte. Certes les campagnes de promotion fusent, mais es ce que cette frange est réellement touchée ? Quelle stratégie adoptée pour la bancarisation de cette masse ? Autant d'interrogations qui devraient nous amener à changer la manière de faire la promotion de la bancarisation.

A tout cela s'ajoute un déficit de stratégie marketing (le mauvais traitement des clients, le mauvais accueil des clients, le non fonctionnement des guichets automatiques, la barrière de la

langue, les longues files d'attente devant les banques...). Ceci constitue un frein à l'accès aux banques.

3. Diagnostic des systèmes et moyens de paiement

L'environnement financier et bancaire de l'UEMOA est caractérisé par une faible utilisation des instruments de paiements scripturaux.

L'article 12 de la Réglementation bancaire stipule que « toute opération portant sur un montant fixé annuellement par arrêté du Ministre chargé des Finances, dépassant un certain seuil et réalisée en monnaie fiduciaire, en une seule fois ou en plusieurs fois, dans un intervalle de temps réduit fixé par instruction de la Banque Centrale, devra entraîner systématiquement l'utilisation d'un autre procédé, notamment un virement ou un chèque certifié ». En clair, cette Réglementation invite le Ministère Chargé des Finances à fixer un seuil au-delà duquel il n'est pas possible de faire des transactions avec du fiduciaire ou à défaut mettre à la disposition de la personne d'autres procédés en vue de l'utilisation des moyens scripturaux. L'objectif de cette réglementation vise à réduire la circulation de la monnaie.

Malheureusement, un petit détour aux marchés internationaux de Dantokpa de Cotonou, Assiganmè de Lomé en passant par le marché Sandaga à Dakar, le spectacle est de voir les commerçantes et leurs clients avec des liasses impressionnantes de billets de banque. Sans que personne ne s'en offusque. C'est le même spectacle avec les administrateurs des services publics. Cela est autant vrai que l'installation de TPE auprès des administrations publiques et des grands facturiers est peu courante. Les administrations Publiques n'ont pas encore totalement permis à leurs contribuables de régler par exemple leurs impôts, leurs droits de douanes et autres taxes avec la carte GIM-UEMOA.

La BCEAO a aussi mis en place la CIP pour une lutte conséquente contre la délivrance de chèque en bois (sans provision), de fraudes, d'abus et de contrefaçon. Mais nous constatons à ce jour qu'il est encore fréquent de voir que les chèques remis en règlement sont purement et simplement refusés. Plus gênant encore, il est courant de voir, apposées aux caisses de certains

commerces, des affiches du type 'les chèques ne sont pas acceptés' ou 'seuls les chèques visés et dans certains cas même certifiés sont acceptés'. Il y a aussi des hôtels, agences de voyage, grandes surfaces et autres sur toute l'étendue du territoire de l'union qui continuent d'afficher ostensiblement leur refus des chèques en particulier. Nous dénotons également les dons financiers en espèces qui continuent d'être fortement médiatisés. Les remises des lots des loteries ou des perdiems de séminaires organisés par des entités publiques ou privées se font malheureusement encore avec de la monnaie fiduciaire.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Chapitre IV. Recommandations et mise en œuvre de la cellule de veille

I. Recommandations

Les présentes recommandations s'adressent aux pouvoirs publics, aux autorités monétaires et bancaires et à la population. Elles serviront à stimuler la demande et l'offre de comptes bancaires.

1. Au niveau des Etats membres

L'implication des autorités politiques dans la mise en œuvre de la bancarisation est une condition nécessaire et plus que suffisante. La bancarisation de masse est avant tout une décision politique. Et elle a un coût qui ne peut être supporté par les seules institutions financières. Le niveau de développement est si bas qu'il est impossible de faire de la bancarisation, une conséquence naturelle du progrès économique. Il est primordial que la vulgarisation des services bancaires soit un cheval de bataille de chacun des huit gouvernements de l'Union. C'est pourquoi, des actions fortes doivent être posées à divers niveaux pour optimiser la bancarisation ; entre autre l'amélioration du fonctionnement de l'appareil judiciaire, le renforcement des infrastructures de base, l'amélioration du niveau de revenu de la population.

1.1. Amélioration de l'appareil judiciaire

Toutes les infractions à la réglementation doivent être punies notamment les incidents de paiement. Le code pénal de chacun des Etats devra être revu et adapté pour punir et décourager promptement tous les types d'incident. La lutte contre la corruption dans l'appareil judiciaire révèle une importance particulière à ce niveau. Une chose est d'avoir des textes répressifs, une autre est de les appliquer sans complaisance.

1.2.Renforcement des infrastructures de base

La création d'une agence bancaire nécessite un minimum d'infrastructures comme l'électricité, le téléphone et une route d'accès. Ces pré-requis font malheureusement défaut dans les zones rurales et dans plusieurs villes de l'Union. Il appartient à l'Etat de veiller à une réalisation progressive de ces infrastructures afin de permettre aux banques de se rapprocher davantage des populations.

Mais en attendant, il serait indiqué de trouver des solutions palliatives comme les banques ambulantes pratiquées aux îles Fidji ou les banques portables en Afrique du Sud. Les populations en zone enclavée pourraient être visitées de façon périodique non seulement pour la collecte des dépôts mais également pour l'offre d'un service bancaire minimum incluant les moyens scripturaux de paiement. L'exemple de l'Afrique du Sud est impressionnant, avec la First National Bank qui a déployé en 2003 des banques portables (préfabriquées, environ deux semaines pour être construire) dans les zones pauvres et rurales.

1.3.Amélioration des revenus

L'une des tâches les plus urgentes auxquelles est confrontée l'Union consiste à orienter les ressources actuellement disponibles vers l'investissement productif afin qu'elles puissent stimuler les gains de productivité, créer des emplois, améliorer l'offre de services aux particuliers et aux entreprises et concourir à une gestion efficiente des ressources naturelles.

Il est aussi important, de veiller à une répartition équitable de la richesse créée. Un revenu pour tous à la hauteur de l'effort fourni est un minimum en la matière. Il serait néanmoins intéressant de penser à une politique de redistribution horizontale destinée à assurer un revenu minimal à toute personne active.

Cela permettra de soutenir la demande globale y compris la demande d'ouverture de compte bancaire.

1.4. Alphabétisation accrue de la population

Il est important que les politiques d'alphabétisation soient massivement déployées par les Etats de l'Union en vue du renforcement de la capacité intellectuelle des populations. Il serait particulièrement indiqué que cette alphabétisation soit faite dans les langues officielles, en collaboration avec les instituteurs et incluant si possible des notions élémentaires de gestion.

1.5. Création de banques postales

Dans les Etats membres de l'UEMOA, les services financiers postaux ont une clientèle assez large. Le reversement de ces clients ou de leur immense majorité dans le secteur bancaire par le biais d'une transformation institutionnelle serait d'un gain important pour le processus de massification de la bancarisation. L'expérience récente du TOGO qui a enregistré en 2007, une progression de plus de 275% du nombre total de comptes bancaires actifs dans le pays grâce à la transformation en Banque Populaire pour l'Epargne et le Crédit (BPEC) de la Caisse d'Epargne du TOGO est assez illustrative.

1.6. Bonne gouvernance

Des efforts d'assainissement des finances publiques devront être poursuivis, en vue de restaurer la capacité de la politique budgétaire à jouer pleinement son rôle de stimulation des investissements. De même, une articulation efficace des différents volets des politiques économiques au sein de l'Union en faveur de la résorption des déficits énergétiques et d'un renforcement de l'intégration est souhaitable.

1.7. Application des Directives sur la bancarisation

Il existe plusieurs textes qui régissent le secteur bancaire en général et la promotion de la bancarisation en particulier. Leur mise en application est parfois non effective. L'exemple le plus patent est celui de la Directive N°08/2002/CM/UEMOA portant mesures de promotion de la

bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Dans plusieurs pays, les salaires ne sont pas bancarisés, le règlement des impôts, des taxes douanières, des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, des achats à grand montant etc. continuent de se faire parfois en espèce et hors des circuits bancaires. Ce texte de loi doit être appliqué dans son entièreté dans chacun des Etats membres de l'espace communautaire.

2. Au niveau de l'autorité monétaire

2.1. Révision du montant minimal du capital social des banques

Les coûts de certaines transactions financières sont élevés parce qu'il existe dans le système bancaire une part importante de banques de petites tailles qui n'arrivent pas à réaliser des économies d'échelle. Par ailleurs, le ratio de Cooke limite les engagements de ces banques. La BCEAO a donc pris des instructions portant augmentation du montant minimal du capital des banques de cinq à dix milliards de FCFA. Certes, la priorité doit être accordée à la protection de l'épargne, à la surveillance des risques et au respect des normes internationales. Mais il serait indiqué d'assouplir quelques peu les contraintes de la réglementation pour permettre aux banques de faire profiter au grand public des économies d'échelle afin de mieux satisfaire les besoins de la population.

2.2. Amélioration du dispositif du droit au compte

Pour une meilleure garantie du respect du droit au compte promu par le R15, il est essentiel de faciliter l'usage du recours dont disposent les populations en cas de refus des établissements bancaires. En effet, ce dispositif est peu connu du grand public. Il urge donc de faire des sensibilisations sur ces dispositions types pour les rendre plus applicables.

Aussi, il serait plus judicieux donc de désigner une institution autre que la Banque Centrale pour recevoir les plaintes. A ce titre, la création d'une cellule de veille pourrait être utile pour mettre en confiance les populations, recueillir et traiter leurs recours.

2.3.Promotion de la centrale des incidents de paiement

Afin de mieux sécuriser et vulgariser les transactions avec la monnaie scripturale, la banque centrale doit promouvoir la CIP. En effet, cet instrument de police et de répression est mal connu de la population.

3. Au niveau des banques

3.1. Association banque classique – banque islamique

Avec un taux de bancarisation qui peine à atteindre les attentes, la finance islamique peut être un bon levier. Dans la doctrine islamique l'argent en soi est improductif et ne sert que d'instrument de mesure de la valeur de biens. Il ne peut donc être considéré comme un bien en soi. Par conséquent le Riba (l'augmentation non justifiée des montants prêtés) est interdit par l'Islam.

Selon les économistes musulmans, les fonds disponibles dans le système non islamiques sont souvent susceptibles d'être alloués à des emplois purement spéculatifs et ne profitent pas nécessairement aux projets les plus productifs. Ce qui conduit à une mauvaise allocation de ressources et représente une entrave à l'emploi.

En définitive, pour la majorité des musulmans tout remboursement au-delà du montant original d'un prêt est donc illicite. Par conséquent, le secteur bancaire et financier doit donc offrir des produits qui reflètent l'ensemble de ces conceptions.

Une des solutions réside dans l'association des banques classiques avec des banques islamiques ou des fenêtres islamiques pour fournir des financements mixtes où les taux d'intérêt prohibé sont remplacés par un taux de rendement sur des activités réelles.

3.2. Déclaration de la clientèle à la CIP

Les banques doivent déclarer tous leurs clients et les mesures correctives des mauvaises habitudes prises en matière d'émission de chèques et effets doivent être appliquées sans complaisance. Aussi nous proposons qu'il soit rappelé brièvement sur les nouveaux chéquiers délivrés par les banques l'essentiel des sanctions encourues en cas d'émission de chèque(s) sans provision ou avec provision insuffisante.

3.3. La monétique

L'heure de la numérique impose que la monétique soit de plus en plus vulgarisée pour devenir un levier incontournable de bancarisation. Si le système bancaire reste encore complexe et fastidieux pour certaines personnes, la monétique vient comme une solution idoine pour accélérer l'accès à la banque à tous. Dès lors, l'enjeu majeur consiste pour les banques à maîtriser les coûts d'investissement et d'exploitation qui reste relativement élevés. Cela permettra de bâtir et proposer une offre monétique compétitive aux populations.

3.4. Passage du microcrédit au crédit bancaire

Une partie importante majorité de la population trouve une relative satisfaction avec les institutions de microfinance qui assurent des financements de proximité. Avec le microcrédit, les populations sortent de leur statut d'extrême pauvreté et acquièrent progressivement les qualités nécessaires à leur bancarisation. Mais là survient un problème de passerelle entre IMFs et banques. Les personnes même bancarisables demeurent clientes des IMFs.

Nous proposons alors la catégorisation des clients des IMFs en trois classes:

- classe 1 : client empruntant des crédits dont montant inférieur à M1 (50 000 FCFA)
- classe 2 : client empruntant régulièrement des crédits dont le montant varie entre un M1 et M2 (100 000 FCFA)
- Classe 3 : client empruntant régulièrement des crédits dont le montant M3 supérieur à M2

Nous pensons que les clients de la classe (3) sont d'office bancarisables. La mise en place d'un

mécanisme de transition IMF-banque permettrait de les reverser dans la clientèle bancaire. Les clients de la classe (2) sont bancarisables selon le type de profession. Les clients de la classe (1) peuvent difficilement intéresser les banques.

II. Conditions préalables d'optimisation de la bancarisation

Pour une réalisation effective et pérenne des solutions proposées, il est nécessaire que certaines conditions soient respectées. Ces conditions concernent l'Etat, la Banque Centrale et ses institutions, les banques et l'APBEF, les IMF, les ménages et les entreprises.

1. Conditions relatives à l'Etat

Il revient à l'Etat d'inscrire dans son programme (les lois de finances), d'exécuter les mesures entrant dans son champ d'application. Ces mesures concernent notamment :

- la formalisation des entreprises,
- l'allègement des tarifs fiscaux,
- identification de zones comme pôles d'attraction économique pour ouvrir des guichets ou agences bancaires.
- le renforcement des infrastructures de base,
- l'alphabétisation massive des populations,
- l'amélioration de l'appareil judiciaire,
- la croissance économique et la redistribution de la richesse.

2. Conditions relatives à l'autorité monétaire

Il leur revient:

- de veiller à la réalisation complète et effective des réformes entreprises,
- de veiller au suivi rigoureux des textes régissant les moyens et systèmes de paiement,

- la promotion des partenariats banques-IMF,
- d'optimiser le nouveau dispositif de la CIP,
- de prendre en compte les préoccupations (des banques et surtout des populations) concernant les nouveaux systèmes et moyens de paiement.

3. Conditions relatives aux banques

Les banques gagnent des parts de marché au fur et à mesure qu'il y a amélioration de la bancarisation. Elles ont donc intérêt à faire des politiques de démocratisation des services bancaires et financiers. Elles peuvent par exemple procéder à:

- l'allègement des coûts des opérations financières grâce à la répercussion des économies d'échelle réalisées sur le marché,
- le strict respect de la réglementation des systèmes de paiement,
- l'adhésion effective à toutes les composantes de la réforme des systèmes de paiement (notamment la Monétique Interbancaire),
- la création de partenariat avec les IMF,
- l'attribution à chaque type de client (lettré, alphabétisé ou pas) le chargé de la clientèle qui convient.
- La mise en place de systèmes conversationnels interactifs utilisant des formules écrites, imagées et audibles dans les GAB et DAB
- organisé chaque mois une campagne de sensibilisation et de communication à l'endroit des populations ciblées ou par segments en vue de les informer sur l'existence du secret bancaire, les conditions d'ouverture d'un compte bancaire ainsi que les avantages liés à la possession d'un compte bancaire.

4. Conditions relatives à la population

Il revient aux populations et aux entreprises :

- de reprendre confiance en l'institution bancaire,
- de se conformer à la réglementation des systèmes et moyens de paiement ;
- de percevoir positivement l'utilisation des instruments de paiement scripturaux.

III. Mise en œuvre d'une cellule de veille

1. Contexte et justification

L'analyse préalable du cadre de promotion de la bancarisation à travers l'environnement bancaire en zone UEMOA a permis de mieux cerner les raisons de la faiblesse de la bancarisation en zone UEMOA. Entre autres raisons, il ressort que la bancarisation reste faible parce que l'environnement économique reste insuffisante (avec un secteur informel prépondérant, un faible taux d'alphabétisation, une mauvaise redistribution du revenu), la justice est inefficace, la réglementation n'est mal pas appliquée conformément aux dits textes, des campagnes de sensibilisations n'atteignent pas les cibles. Dès lors, il apparaît plus que nécessaire de mettre en place une cellule de veille nommée « Cellule de veille pour la bancarisation » en abrégé « la CVB ».

2. Définition de la cellule de veille

La veille est née dans le monde de l'entreprise privée dans l'objectif clair d'augmenter le profit de celle-ci. L'information est en effet devenue peu à peu une ressource importante, un facteur de compétitivité et de succès. Ici la veille se définira alors par « l'observation et l'analyse de l'environnement juridique, politique, social, réglementaire, démographique, technologique et économique de l'espace UEMOA pour en détecter les menaces et saisir les opportunités de développement ». La veille est ainsi définie comme une « activité continue et en grande partie

itérative visant à une surveillance active de l'environnement technologique, commercial, juridique, etc., pour en anticiper les évolutions ».

Cette définition souligne clairement le caractère stratégique de la veille, son rôle d'aide à la décision. D'une manière générale, faire de la veille consiste en une attention permanente ou ponctuelle portée à l'environnement informationnel de tout type.

3. Analyse préalable

Mettre en place une cellule de veille pour la bancarisation impose une réflexion sur les objectifs et les fonctions de celle-ci ainsi qu'une détermination précise des différents acteurs de la veille. Cette phase préalable de définition est primordiale et déterminera la réalisation concrète de la cellule de veille ainsi que le choix du type d'outil adéquat. Mettre en place une cellule de veille impose un questionnement : quels sont les objectifs prioritaires de la cellule de veille ? A quel public est destinée la cellule de veille ? Quels types de sources doit-on sélectionner ? Quels types d'informations attend-on ? Quels outils choisir ?

La réussite de la cellule de veille passe donc par une bonne connaissance du public à qui on la destine, de ses pratiques, de ses attentes, des moyens humains et matériels mis en œuvre pour la cellule de veille. Cette cellule s'appuiera sur les analyses effectuées précédemment pour définir ses missions et ses objectifs.

4. Présentation de la CVB

4.1. Statut

Répondant à l'objectif majeur d'atteindre un fort de bancarisation (au minimum supérieur à 50% d'ici l'horizon 2020), la CVB pour son efficacité d'actions doit être une entité de la BCEAO et son existence doit faire l'objet d'une ratification de la part du législateur. Elle aura son siège

dans un pays membre de l'UEMOA et des représentants résidents dans chaque pays pour travailler sur les enjeux de la bancarisation.

4.2.Mission

La CBV aura pour mission de veiller à la promotion de la bancarisation ; plus particulièrement à l'application effective des recommandations et engagements qui incombent à chacun des acteurs. Elle sera chargée de sensibiliser et d'aider à la formation de tout le corps judiciaire (Magistrat, Avocat, Juge, Huissier...) de l'existence des lois en matière de Bancarisation et des moyens de paiement. Elle sera aussi chargée d'assurer la collecte, l'analyse des informations et apporter la veille aux différents acteurs.

4.3.Objectifs

Pour réaliser cette mission, la CVB aura pour objectifs de:

- A court terme à
 - 1) atteindre un taux de bancarisation de 50% à l'horizon 2020
 - 2) combler les dysfonctionnements qui existent dans le processus de la bancarisation.
 - 3) aider les pays, les banques et la population à suivre les propositions
 - 4) diffuser toutes informations susceptibles d'aider à l'amélioration du taux à tous les acteurs dans chaque pays membre de l'UEMOA.
 - 5) alerter régulièrement les acteurs du système bancaire et financier (Commission de l'UEMOA, la BCEAO, la Commission bancaire, le Conseil des ministres, les ministères techniques, les banques, les entreprises, les ménages) par les parutions permanentes (mensuelles) et des informations rentrant dans leurs domaines d'intérêt sur leur engagement.
- A moyen et long terme, emmener le taux de bancarisation de l'espace UEMOA à 100%.

4.4.Stratégies

L'accroissement du taux de bancarisation relève de choix stratégiques et implique tous les acteurs. En effet, pour que les propositions et recommandations soient perçues réellement, elles doivent être déclinées à tous les niveaux. Notre stratégie sera basée sur une veille active et sur un marketing segmenté, une communication ciblée. La communication doit mettre en avant le positionnement de la banque afin de répondre aux exigences des acteurs visés. Pour cela, la cellule de veille doit organiser des séminaires ou des rencontres avec les segments identifiés pour les sensibiliser sur intérêt que chacun aura à rentrer dans le processus de bancarisation.

Des visites sur terrains seront organisées dans les régions, villes, villages les plus reculés de nos pays pour expliquer le « droit au compte » et l'importance des services bancaires.

4.5.Méthodologie

Une phase préalable d'analyse sera toujours nécessaire pour le suivi de l'application effective des recommandations. Cette phase fondamentale devra prendre en compte :

- analyse de l'existant : humain et matériel
- analyse du public et de ses attentes
- parfaite connaissance de la réglementation bancaire
- recensement des types d'information à collecter et à diffuser
- recensement des sources d'informations intéressantes
- analyse des outils disponibles
- étude du mode de diffusion et de conservation de l'information.

5. Processus de mise en œuvre

Selon la norme Afnor XP X 50-053 intitulée « Prestations de veille et prestations de mise en place d'un système de veille », le processus comprend neuf phases qui sont :

1. Sensibilisation, 2. Prise de connaissance de la situation globale, 3. Définition des enjeux, 4. Traduction en axes de veille, 5. Diagnostic de la population et des pratiques + Recensement des sources 6. Evaluation des écarts 7. Recommandations 8. Mise en place, 9. Accompagnement.

Les étapes 2 à 6 permettront la rédaction d'un cahier de charges et les étapes 7 et 8 aideront à l'élaboration de scénarios techniques et organisationnels. La neuvième étape, l'accompagnement, consistera à former les « veilleurs » aux supports techniques et méthodes de surveillance utilisées et à aider à organiser la cellule de veille.

5.1. Les contraintes

Règlementaires : convaincre tous les pays à ratifier et à voter la loi portant création de la cellule.

5.2. Les risques identifiés

Crise sociopolitique

5.3. La complexité du problème

Faire intervenir plusieurs acteurs.

5.4. Les facteurs clés de réussite

- réalisation d'un audit de l'existant.
- définition d'objectifs clairs et précis associés à la stratégie des autorités monétaires et/ou publique.
- appel à des spécialistes pour tous les domaines où la compétence n'est pas suffisante.
- mise au point d'un système de contrôle et de pilotage de la bancarisation.
- mise en place d'un plan de promotion interne et externe des objectifs de la bancarisation, de sensibilisation et de formation.

- volonté des acteurs (banque centrale, banques, Etats membres) à hisser le taux de bancarisation à un niveau tolérable et leur intérêt (selon nos sondages) à la mise sur place d'une CVB.

6. Les phases préalables de l'analyse de l'existant

6.1.Sensibilisation

Le bon fonctionnement de la CVB reposera sur l'adhésion des Collaborations concernées. La CVB basera ses activités sur la sensibilisation, sensibilisation des Etats (administrations publics...), des autorités bancaires, la population et la vulgarisation des textes

6.2.Définition des enjeux

Le futur système de veille alimentera la réflexion stratégique ou opérationnelle de l'entité « UEMOA ». Les « veilleurs » devront connaître et comprendre les enjeux majeurs de l'entité à court, moyen et long terme selon l'évolution pressentie de son environnement.

Ainsi, l'un des enjeux serait d'obtenir un taux de bancarisation dépassant 50% d'ici l'horizon 2020 et l'amélioration d'une culture commune de bancarisation.

6.3.Traduction en axe de veille de bancarisation

Par la suite, la CVB traduira les enjeux définis précédemment en axes de surveillance (type d'informations à collecter, sources d'information à solliciter). A partir de l'analyse des demandes des politiques publiques et ou monétaires, sera effectuée une première typologie des informations à collecter correspondant aux critères d'exigence du public.

6.4.Présentation de l'organigramme

Il s'agira de mettre en exergue le bilan de l'organisation et des pratiques humaines, en termes de collecte, circulation, traitement et utilisation de l'information dans le processus de décision.

Les rapports d'activité seront la source d'information majeure pour établir ce diagnostic. Vu la taille de la zone, Le réseau informatique sera très utilisée. A cet effet, un site web lui sera dédié.

La CVB sera dirigée par un coordonnateur Général avec lieu de résidence le pays abritant le siège; il sera assisté d'un adjoint. Au sein de chaque pays se trouvera un coordonnateur résidant dont la nationalité se différenciera de celle du pays d'affectation afin d'éviter tout laxisme ou favoritisme dans la production des rapports. Ils seront placés sous l'autorité du coordonnateur général. Ils auront pour mission de veiller à l'application effective du dispositif d'accompagnement de la bancarisation. Ils seront appuyés d'une direction d'étude, d'une direction informatique, d'une direction documentation et d'une direction communication. Ils travailleront en collaboration avec les différents acteurs.

7. Méthodologie : Enquête par entretiens et questionnaires

Une enquête sera mise en place sous la double forme d'une grille d'entretien et d'un questionnaire. Les Objectifs de l'enquête seront:

- S'informer des activités respectives de chaque acteur intervenant sur les enjeux de la bancarisation afin de mieux cibler leurs niveaux de responsabilité et d'engagement sur la bancarisation dans la zone. Ces données seront exploitées dans la définition des axes de surveillance.
- S'informer de leurs pratiques actuelles.
- S'informer de la réglementation en vigueur dans l'UEMOA
- S'informer de leurs attentes réelles.

7.1 Recueil des informations

A raison d'une diffusion de la lettre d'information une fois par mois, le processus régulier de recueil des informations, une fois la cellule mise en place et ayant atteint une vitesse de croisière, comportera ces différentes phases indispensables :

Une mise à jour régulière de la sélection des zones à faible bancarisation et à surveiller est nécessaire: une adaptation selon le degré de pertinence des résultats offerts par certaines zones est un gage de viabilité. Cela passe par l'insertion des zones à surveiller dans un logiciel préalablement défini.

Saisie des formulaires de recherche des bases de donnéesⁱ (veille manuelle ou automatique selon les performances du logiciel choisi)

Prise de connaissance régulière des alertes envoyées par le logiciel

Lecture des résultats obtenus par la surveillance des zones via le logiciel

Classement des informations pertinentes : par pôle et par type d'information.

7.2. Diffusion et conservation des données

Cette phase consistera en :

- La mise en forme des informations pertinentes dans la lettre d'information.
- L'archivage des informations dans un logiciel de gestion de références.

7.3. Suivi et évaluation de la CVB

Sauf retours réguliers de la part des destinataires de la lettre d'information, il serait souvent difficile de mesurer l'impact et la pertinence du travail de la CVB. C'est pourquoi la CVB sera chargée de définir une norme référentielle à partir de laquelle elle pourra faire une classification

du degré de bancarisation. Afin de confirmer ou d'infirmer la pertinence des zones sélectionnées, un suivi du processus de la CVB sera nécessaire. Il s'agira de déterminer statistiquement si une source doit être maintenue ou non à partir de la fréquence d'apparition d'informations retenues pour la lettre d'information à diffuser. Cette évaluation peut être réalisée pour chaque pays régulièrement à partir de fiches de veille qui rendent compte des données concernant le processus de veille et les résultats obtenus. Le suivi de veille prendra en compte le double-aspect de l'évaluation quantitative et qualitative et ne pourra donner de véritables résultats que sur le long terme. Ces fiches pourraient être conservées et classés dans un fichier sur disque dur ou tout autre support offrant des garanties de fiabilité.

7.4. Diffusion de l'information : la lettre d'information

La diffusion des informations recueillies se fera par l'intermédiaire d'une lettre d'information mensuelle envoyée par e-mail et par courriers, des journaux, la radio, la télévision et les logiciels de messagerie aux différents pôles de l'environnement bancaire.

La lettre ne comportera pas de texte long mais un renvoi éventuel au texte intégral des références réglementaires utilisées. Des résumés succincts pourront parfois être insérés.

7.5. Conservation de l'information

L'archivage et l'indexation des informations recueillies à l'issue de la veille sera une étape importante et s'intégrera pleinement au processus de veille. Elle aura pour objectif l'utilisation possible et un maniement aisé de ces références pour former des bibliographies intéressantes pour les « veilleurs ». L'archivage constituera un travail régulier d'alimentation qui suivra le processus de veille et viendra ainsi pérenniser une partie du contenu de la lettre d'information.

CONCLUSION

L'évolution que connaît le secteur bancaire avec l'existence d'un cadre juridique est un atout majeur au processus de bancarisation dans l'UEMOA. Pour consolider ces acquis, la BCEAO entreprend périodiquement des campagnes de sensibilisation en collaboration avec les Etats membres et les banques commerciales pour sensibiliser la population à l'accès des services bancaires et financiers. Mais cela demeure toujours insuffisant pour optimiser le taux de bancarisation qui reste dérisoire autour de 9%.

L'objectif de notre étude est de faire l'état des lieux du dispositif de bancarisation existant en vue de proposer des mesures pour l'accompagner. La spécificité de notre problématique nous a amené à apprécier l'existence de Directives et Règlementation portant promotion de la bancarisation et des moyens de paiements, la croissance et la solvabilité des banques, la modernisation des moyens de paiements et la mise en place de la centrale des incidents de paiements. A cela il faut ajouter les campagnes de sensibilisation. Il existe donc un cadre potentiel de bancarisation, toutefois les conditions de l'applicabilité, ainsi que les moyens adéquats pour en assurer une application diligente et pertinente ne sont pas remplies.

In fine, l'environnement global ne contribue pas à la croissance du taux de bancarisation. Cette faiblesse du taux de bancarisation dans l'UEMOA trouve une grande partie de son explication au travers des caractéristiques des pays membres de l'UEMOA. En effet l'analphabétisation, la pauvreté, la corruption, le manque d'infrastructures de base (santé, éducation...) et des habitudes de thésaurisation liées à certaines croyances impactent négativement la bancarisation dans l'Union. Par ailleurs, un des facteurs clés de la faible bancarisation réside dans la non-application des Règlements et des Directives dans l'Union.

En connaissance des facteurs explicatifs des problèmes, nous avons proposé des solutions dont la réalisation incombe à l'Etat, à la BCEAO et ses institutions, les banques et l'APBEF, les ménages et entreprises. Pour une meilleure application et suivi, il est impératif que la problématique de la bancarisation soit prise en charge par une cellule de veille. La question de la pertinence de la mise en place d'une cellule de veille pour la bancarisation au sein de l'espace UEMOA trouve une réponse favorable à travers l'analyse SPECTRED. L'essor actuel des banques à l'échelle

sous-régionale et internationale rend indispensable la mise en place d'une cellule de veille dans l'Union afin de lutter contre la faiblesse de la bancarisation. L'importance du nombre de ressources disponibles et des facilités qu'offre l'Union nécessite une collecte et d'une diffusion rationnelle de l'information.

Cette contribution est capitale car elle s'inscrit dans une démarche d'appel à la vigilance des acteurs pour une action plus accrue, coordonnée et globale. Il existe dans le monde des expériences qui pourraient servir de bases à une politique de bancarisation dans l'UEMOA. Nous pouvons citer notamment:

- l'approche française caractérisée par une utilisation importante des lois, règlements et autres décrets pour amener les populations à ouvrir un compte en banque. L'obligation du règlement des salaires en monnaie scripturale et le droit au compte en sont les symboles ;
- l'approche américaine fondée non sur le principe du droit au compte mais sur la facilitation de l'accès au financement bancaire (Gloukoviezoff, 2005). Le Community Reinvestment Act (CRA) oblige les banques à financer des activités des foyers démunis dans leur zone d'implantation. Un système efficace de notation permet de faire payer les banques défaillantes et de primer celles qui jouent le jeu: c'est du «play or pay» (Hudson et Matray, 2004)
- l'approche sud africaine caractérisée entre autres par l'ouverture de compte bancaire sans frais dénommé «mzansi» (Napier et Beghin, 2006 et 2006) et l'implantation des banques ambulantes destinées aux populations pauvres du pays.

Mais aucune de ces approches ne saurait être appliquée dans l'UEMOA sans tenir compte du contexte et des spécificités locales. Il est donc important que la cellule de veille approfondisse les études afin d'y apporter les solutions adéquates en raison de la complexité de la bancarisation qui en réalité, est une invitation à une métamorphose des mœurs et cultures et repose sur un socle de valeurs qui vise à impulser des conditions favorables à la croissance économique et au développement de nos Etats. Il semble impératif de rechercher une appropriation de tous les acteurs concernés et que la mise en œuvre généralisée des outils et proposition puisse accompagner les huit Etats membres de l'UEMOA.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET ARTICLES

- Annuaire des banques et établissements financiers de l'UEMOA 2010
- Annuaire statistique de la BCEAO 2010 « Activités bancaire », 19p
- BCEAO, Rapports annuels 2009 et 2010
- Beck T. et De la Torre A., (2006), «The basic analytics to financial Services », World Bank; Policy Research Working Paper 4026, 57p.
- Beck T. et al., (2004), « The determinants of financing obstacles , World Bank Policy »
- Beck T., Demirguc-Kunt A. et Peria M., (2006), « Banking Services for everyone? Barriers to bank access and use around the world »
- BIS, Rapport annuels 2000
- Chamberlain D. et Walker R. (2005), « Measuring Access to transaction banking services in Southern Customs Union - an index approach », version 3.0, Genesis, Johannesburg, South Africa, 41p
- Commission Bancaire, Rapports annuels 2009, 2010
- Concertation régionale sur la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans l'UEMOA, (*Dakar, du 06 au 08 août 2007*)
- Gloukoviezoff G, (2004), « De la bancarisation de masse, à l'exclusion bancaire puis sociale », Revue Française des Affaires Sociales, n°3-2004, Paris : La documentation française, p.11-38.
- Hilferding Rudolf, (1910), « le capital financier » version française, P.22

- Lhériaux L., Le droit des systèmes financiers décentralisés dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, Rapport de thèse de doctorat en droit privé, Université Picardie Jules Verne, 2003
- Loi uniforme portant réglementation bancaire dans l'espace UEMOA.
- Napier M. et Beghin D., (2006), « Mzansi - an amazing success so far », Press Release, FinMark Trust.
- Peachey S. et Roe A., (2004), « Access to finance. A study for the world savings banks institute », Oxford Policy Management, 78p Problématique de l'accès aux services financiers pour la toute petite entreprise au Gabon, Expert de PlaNet Finance 2009
- Powo F. B., (2000), « Les déterminants des faillites bancaires dans les pays en développement : Le cas des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine », Québec : Centre de recherche et développement économique, université de Montréal.
- PNUD, Rapport annuel 2004
- Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA 2010
- Règlement n°15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
- Stiglitz J. et Weiss A., « Credit Rationing in Markets with Imperfect Information », *American Economic Review*, vol. 71, n°3, 1981.
- Transparency International, (2007), « Global corruption report 2007, corruption in judicial systems », Transparency International.
- YUAN L., (2003), « Nouveaux instruments de paiement: une analyse du point de vue de la Banque Centrale », Banque Centrale du Luxembourg, 60p.

SITE INTERNET

- <http://www.bceao.int>, Site de la BCEAO.
- [http:// www.banque-france.fr/](http://www.banque-france.fr/), Site de la Banque de France.
- [http:// www.wordbank.com](http://www.wordbank.com) : Site de la Banque Mondiale.
- [http:// www.uemoa.int/](http://www.uemoa.int/) : Site de l'UEMOA.
- <http://www.seneweb.com/>: Assemblée générale - Fédération des associations professionnelles des banques et établissements financiers (Fapbef) de l'UEMOA - Relever le défi de la bancarisation.
- [http:// www.transparency.org](http://www.transparency.org) : Site de Transparency international.
- [http:// www.doingbusiness.org](http://www.doingbusiness.org) : Des informations sur le cadre des affaires dans 178 pays.
- [http:// www.google.fr](http://www.google.fr): Moteur de recherche

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Bonjour Monsieur/ Madame,

Dans le cadre de la rédaction de notre projet professionnel en Master Banque et Finance, Option Banque au Centre Africain de Management (CESAG), nous réalisons une étude dont le but est de contribuer à la promotion de la bancarisation dans l'UEMOA.

Nous accordons une importance particulière à votre opinion et nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel est votre niveau d'instruction ?

Pas instruit(e), Primaire, Secondaire ; Supérieur

2. Quel type d'activité exercez-vous?

Emploi Libéral - Emploi public - Emploi privé

3. Avez-vous entendu parler de bancarisation ? OUI ou NON.....

Connaissez-vous l'existence de la réglementation sur le droit au compte ? Oui ou non.....

4. Avez-vous déjà vu ou entendu

- Le spot radio sur la bancarisation ? oui ou non.....
- Les vidéos sur la bancarisation ? oui ou non
- Les affiches sur la bancarisation ? oui ou non.....

5. Quel est en moyenne votre tranche de revenu mensuel ?

Moins de 50.000F - 50.000F à 100.000F - 100.000 à 150.000F -150.000 à 200.000F
Plus de 200.000F

6. Avez-vous un compte bancaire ? Oui Non

Si oui, avez-vous Un chéquier – une carte bancaire – les deux – rien

7. Quel(s) usage(s) faites-vous de votre carte ?

Retirer de l'argent : Oui Non

Utiliser pour des achats auprès des commerçants : Oui Non

Acheter sur Internet : Oui Non Autres (préciser
SVP).....

- 8. Connaissez-vous le porte-monnaie électronique ? oui ou non.....**
Avez-vous une banque ou agence bancaire dans votre cité ? Oui ou non.....

Si oui, à quelle distance approximative se situe le guichet de banque le plus proche ?

Pas loin - Loin - Trop loin

- 9. Avez déjà contracté un prêt à la banque? Oui Non..... Si non pourquoi ?.....**
10. Avez-vous des connaissances en informatique ? oui ou non.....
11. Connaissez-vous la carte GIM-UEMOA ? Oui ou non
12. Connaissez-vous la centrale d'incident de paiement (CIP) ? Oui ou non.....
13. Que pensez-vous des frais et commissions bancaires ?
Très élevés Elevés Acceptable
14. Quelle est votre niveau de satisfaction globale vis-à-vis de l'utilisation des cartes bancaires ?
Très bon Bon Moyen Faible Très faible
15. Quelle est votre niveau de satisfaction globale vis-à-vis des services bancaires ?
Très bon Bon Moyen Faible Très faible

Merci pour votre disponibilité et votre collaboration !!!

ANNEXE 2: GUIDE D'ENTRETIEN

Dans le cadre de la rédaction de notre projet professionnel en Master Banque et Finance, Option Banque au Centre Africain de Management (CESAG), nous réalisons une étude dont le but est de contribuer à la promotion de la bancarisation dans l'UEMOA.

Nous accordons une importance particulière à votre opinion et nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Selon vous, quelles sont les sources de motivation de la création des agences bancaires ?.....
2. L'ouverture de vos agences répond t-il à un l'esprit de bancarisation ; de recherche de profit, de fidélisation des clients ou autre à préciser ? Classez votre réponse par ordre croissant

Numéro

bancarisation
Recherche de profit
fidélisation de la clientele

3. Avez-vous déjà organisé ou participé à une campagne de sensibilisation sur la promotion de la bancarisation ? Oui ou non.....

Si oui quelle était votre cible ?

Fonctionnaires – salariés – étudiants – secteur informel – commerçants – monde rural

4. ce le monde rural et le secteur informel peuvent être bancarisés ? Oui ou non.....
5. Si oui, selon vous, quelle stratégie il faudrait mettre en place pour une bancarisation de masse.....
6. L'ouverture de compte est-elle gratuite chez vous? Oui ou non.....
7. Avez-vous déjà organisé une campagne de sensibilisation et de communication à l'endroit des populations en vue de les informer sur l'existence du secret bancaire,

les conditions d'ouverture d'un compte bancaire ainsi que les avantages liés à la possession d'un compte bancaire

1 fois par semaine 1 fois par mois 1 fois par an Pas encore

8. Votre banque a déjà organisé une formation de la population à l'utilisation des GAB et DAB en tenant compte de leur niveau d'instruction ? Oui ou non.....
9. Avez-vous déjà mis en place des systèmes conversationnels interactifs utilisant des formules écrites, imagées et audibles dans vos GAB et DAB ? Oui ou non.....
10. Vos clients sont-ils déclarés à la centrale des incidents de paiement (CIP) ? Oui ou non.....

Si non pourquoi ?.....

.....

11. Avez-vous des guichets d'accueil clients au sein de votre banque avec un personnel qualifié ? Oui ou non.....
12. Est ce que l'Etat a identifié ou ciblé des zones comme des pôles d'attraction économique pour ouvrir des guichets ou agences bancaires. Oui ou non.....

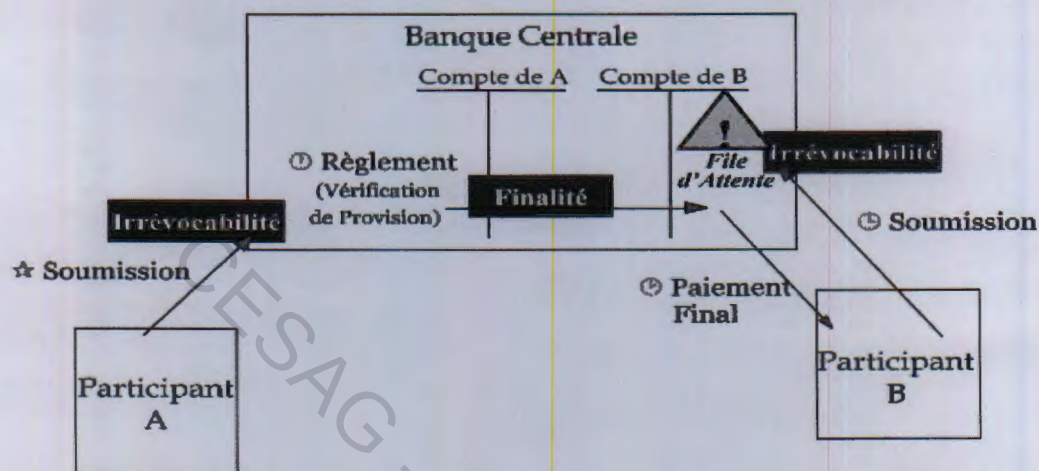
13. est ce que vous avez un service qui s'occupe de la bancarisation ? oui ou non
si oui lequel ?.....

14. Etes vous d'accord pour la mise en place d'une cellule de veille entité de la BCEAO, avec des correspondants dans les banques, et qui sera chargée de sensibiliser et former tout le corps judiciaire de l'existence des lois en matière de Bancarisation et des moyens de paiement. Elle sera aussi chargée d'assurer la collecte, l'analyse, la diffusion et la disponibilité des textes de nature réglementaire dans le domaine de la bancarisation auprès de la population ? Oui ou non

Merci pour votre disponibilité et collaboration

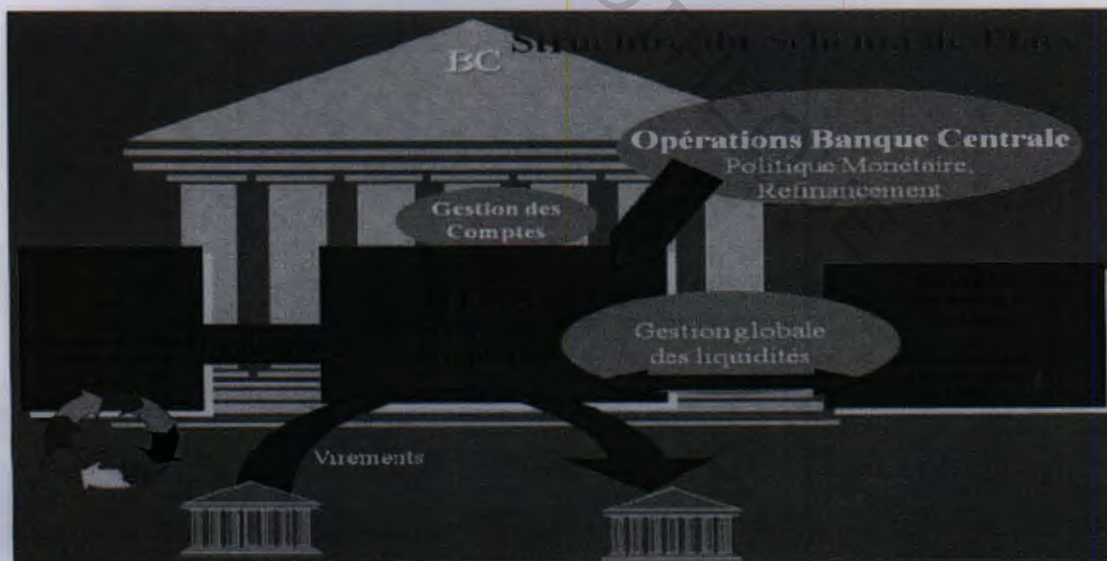
ANNEXE 3 : Fonctionnement opérationnel du système RTGS

Le fonctionnement opérationnel du système RTGS

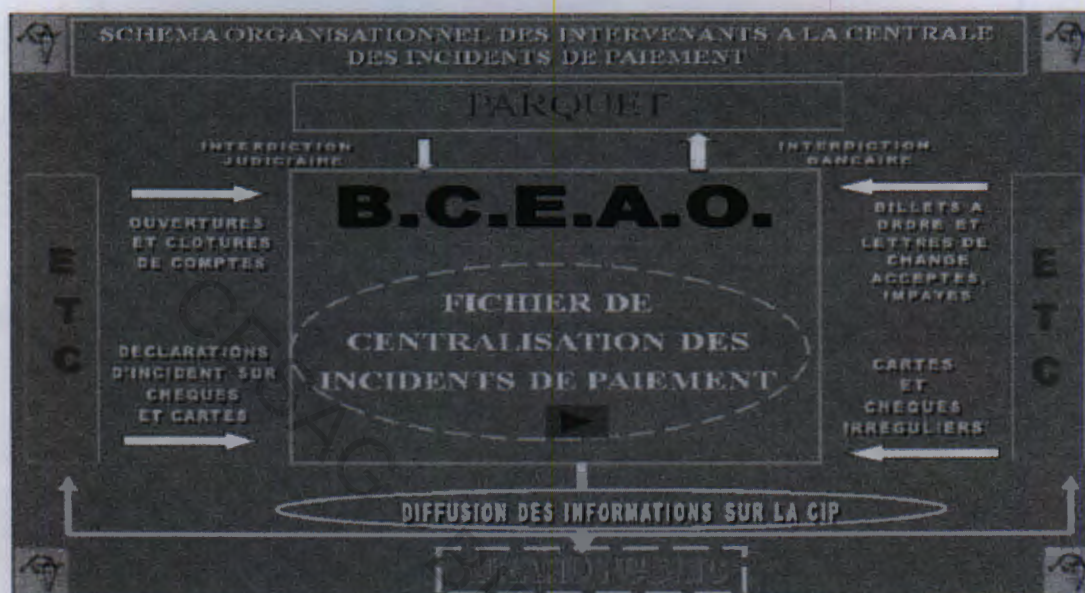


Source : BCEAO.

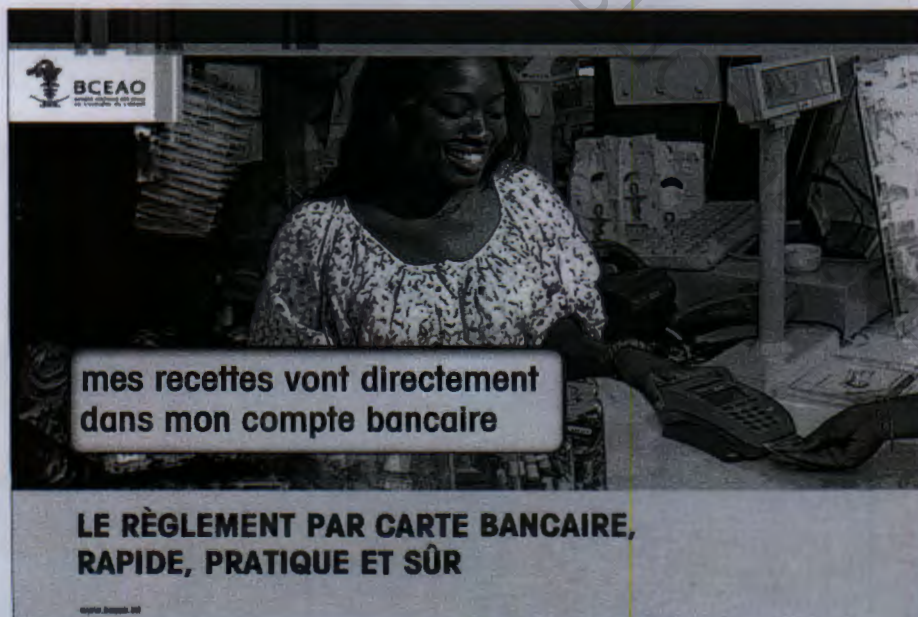
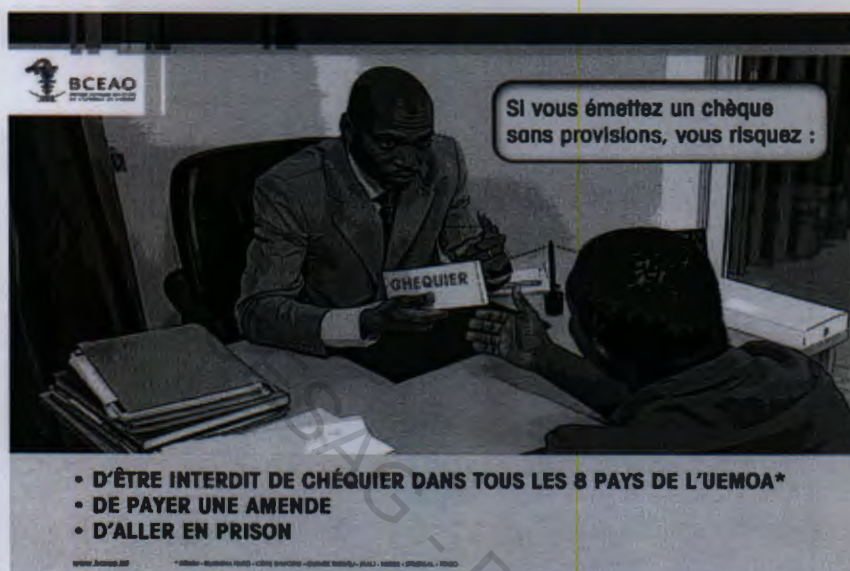
ANNEXE 4 : Schéma Global de la Réforme



ANNEXE 5 : Dispositif organisationnel de la CIP.



ANNEXE 6 : Affiches publiques lors des campagnes de sensibilisation

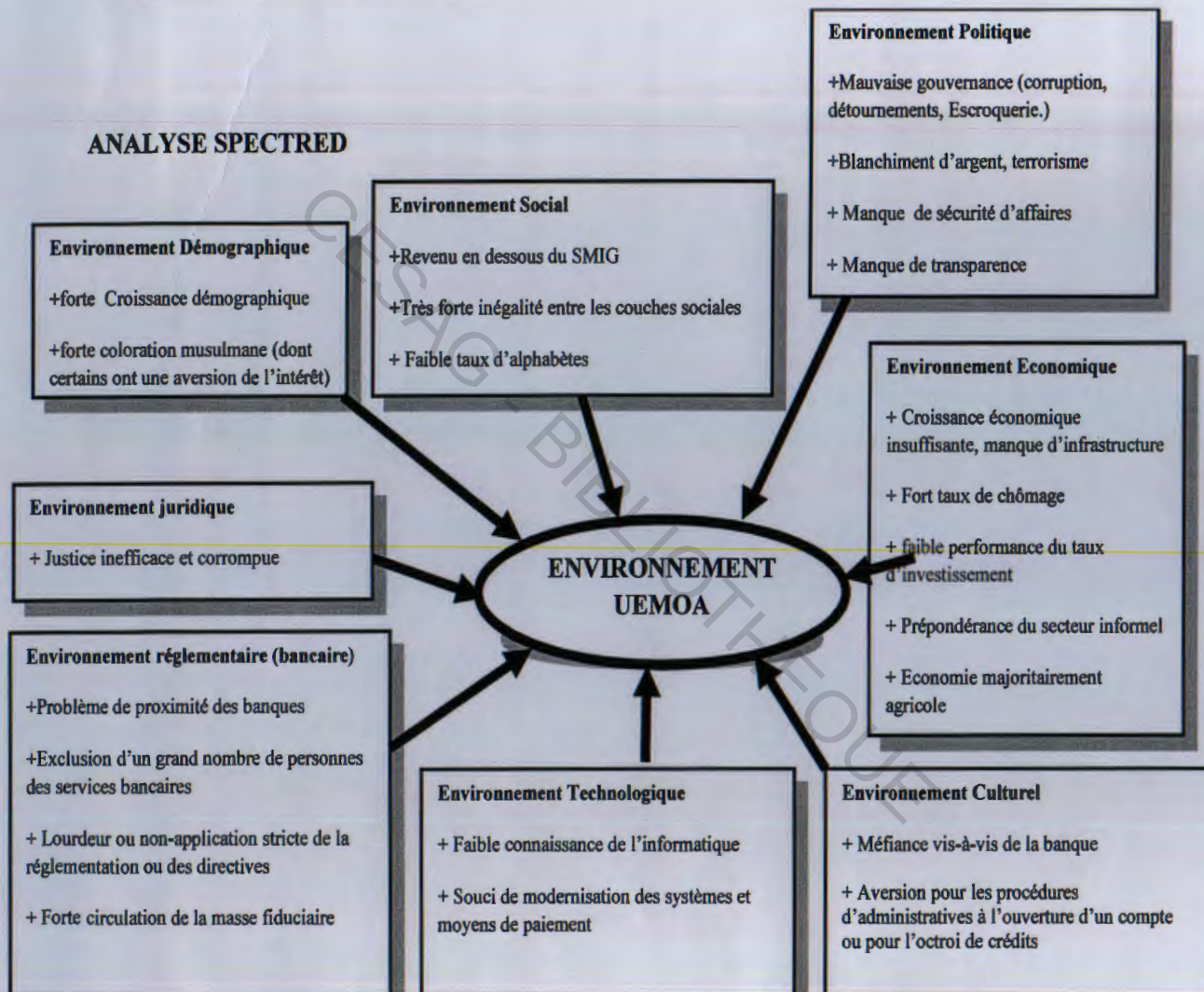


ANNEXE 7: Tableau de quelques caractéristiques des pays de l'UEMOA

Pays	taux de bancarisation (%)	population rurale (%)	taux d'alphabétisation (%)	taux utilisateurs internet (%)	PIB par habitant (US DOLLARS)	participation au secteur de la microfinance (%)	indice de facilité d'affaires
Cote d'Ivoire	7.4	65.08	55.26	4.59%	1105.8	66.9	169
Senegal	10.66	57.36	49.7	7.36%	1023	76.4	152
Burkina Faso	6.66	80.02	37.72	1.13%	516.65	84.4	151
Mali	11.37	67.26	26	1.92%	691.49	51.9	153
Benin	9.7	58.4	41.65	2.24%	744.9	72.7	170
Niger	2.46	83.38	29	0.76%	352.09	74.4	173
Togo	18.16	57.3	53	5.38%	431.3	62.7	160
Guinee Bissau	3.59	70.08	52.2	2.30%	519.46	71.5	179
UEMOA	9	67.36	43.07	3.19%	674	70.113	163.38

ANNEXE 8 : ANALYSE SPECTRED

ANALYSE SPECTRED



ANNEXE 9 : Tableau de l'Indice Mo Ibrahim . de bonne Gouvernance en dans la Zone UEMOA

Rang	Pays UEMOA	INDICE IBRAHIM SCORES 2011	LIBERTÉ ET SOUVERAINETÉ DU DROIT	Souveraineté du Droit	Redevabilité	Sécurité Individuelle	Sécurité Nationale	PARTICIPATION ET DROITS DE L'HOMME	Participation	Droits	Parité	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	Gestion Publique	Environnement des entreprises	Infrastructure	Secteur agricole	DÉVELOPPEMENT HUMAIN	Protection sociale	Enseignement	Santé
19e	Burkina Faso	55	59	53	46	59	80	56	50	60	58	59	62	64	32	76	47	49	31	59
11e	Benin	60	66	64	48	59	95	65	78	68	49	52	57	59	28	66	56	51	46	72
46e	Côte d'Ivoire	36	31	11	33	23	59	30	20	32	38	39	51	40	29	36	45	36	39	60
44e	Guinée-Bissau	37	40	33	24	20	85	35	24	41	38	33	50	31	18	35	40	48	26	47
22e	Mali	53	42	62	51	56	80	56	65	67	36	47	62	48	16	62	50	52	44	52
39e	Niger	44	50	39	45	46	70	42	50	44	30	45	56	57	6	59	40	40	33	49
15e	Sénégal	57	59	58	42	56	79	59	59	56	62	53	62	61	23	67	59	57	46	74
35e	Togo	46	57	52	38	51	86	41	38	50	37	36	52	33	22	37	49	32	44	67

Source : Informations extraites du site http://www.moibrahimfoundation.org/en/media/get/20111005_FRENCH2011-IIAG-Score

Table de Matières

Avant – Propos.....	ii
Dédicaces	iii
Remerciements.....	iv
Liste des sigles et abréviations.....	v
Listes des tableaux et figures	vi
Sommaire	vii
Resumé.....	ix
Abstract	x
Introduction.....	11
Partie I :Cadre théorique de la bancarisation	15
Chapitre I. Concepts fondamentaux et usuels.....	16
I. Définition des concepts.....	16
1. Les services bancaires et financiers	16
1.1 L'ouverture de compte	16
1.2 Les services liés aux opérations courantes bancaires	17
1.3 Les instruments ou moyens de paiement	18
1.4 Le crédit	18
1.4.1. Le financement de l'investissement	19
1.4.2. Le financement du cycle d'exploitation	19
2. Notion d'accès aux services bancaires et financiers	20
2.1. La théorie des frontières des possibilités	20
2.2. La théorie des barrières à l'accès	20
II. Définition et mesure de la bancarisation	21
1. Définition de la bancarisation	21
2. Mesures de la bancarisation	21
Chapitre II. Etat des lieux de l'environnement de la bancarisation dans l'UEMOA.....	22
I. Le dispositif juridique	22
II. Le taux de bancarisation.....	23

III.	Le paysage bancaire	24
IV.	Les moyens et systèmes de paiement dans l'UEMOA	25
1.	Les types de moyens	26
1.1.	La monnaie fiduciaire	26
1.2.	La monnaie scripturale	26
2.	Les systèmes de paiement	26
2.1.	Le système de paiement de petit montant : SICA-UEMOA.....	26
2.2.	Le système de paiement de gros montant : STAR-UEMOA	27
V.	La centrale des incidents de paiement	27
VI.	La promotion de la bancarisation	28
Partie II : Mise en œuvre du dispositif de la bancarisation		30
Chapitre III. Analyse de l'environnement de la bancarisation dans l'UEMOA		31
I.	Démarche et présentation du diagnostic de la bancarisation	31
1.	Démarche de diagnostic	31
1.1.	Collecte de données secondaires	31
1.2.	Entretiens	31
1.3.	Enquêtes.....	32
2.	Présentation des résultats	32
2.1.	Le taux de bancarisation	32
2.2.	Interprétation des résultats	33
II.	Analyse des facteurs explicatifs de la faible bancarisation	33
1.	Diagnostic de l'environnement économique, juridique, social et politique	33
1.1.	Diagnostic économique	34
1.1.1	Une croissance économique insuffisante.....	34
1.1.2	Un secteur informel et le chômage	35
1.1.3	Opportunité d'investissement : facilité d'affaire	37
1.2.	Diagnostic social et culturel	38
1.2.1.	Une alphabétisation insuffisante.....	38
1.2.2.	Une faible connaissance informatique.....	39
1.3.	Diagnostic de l'environnement politique	40

2. Diagnostic de l'environnement juridique, réglementaire et bancaire	43
3. Diagnostic des systèmes et moyens de paiement	46
Chapitre IV. Recommandations et mise en œuvre de la cellule de veille.....	48
I. Recommandations.....	48
1. Au niveau des Etats membres	48
1.1. Amélioration de l'appareil judiciaire	48
1.2. Renforcement des infrastructures de base.....	49
1.3. Amélioration des revenus	49
1.4. Alphabétisation accrue de la population	50
1.5. Création de banques postales	50
1.6. Bonne gouvernance.....	50
1.7. Application des Directives sur la bancarisation	50
2. Au niveau de l'autorité monétaire	51
2.1. Révision du montant minimal du capital social des banques	51
2.2. Amélioration du dispositif du droit au compte	51
2.3. Promotion de la centrale des incidents de paiement	52
3. Au niveau des banques	52
3.1. Association banque classique – banque islamique	52
3.2. Déclaration de la clientèle à la CIP	52
3.3. La monétique	53
3.4. Passage du microcrédit au crédit bancaire	53
II. Conditions préalables d'optimisation de la bancarisation.....	54
1. Conditions relatives à l'Etat	54
2. Conditions relatives à l'autorité monétaire	54
3. Conditions relatives aux banques	55
4. Conditions relatives à la population	56
III. Mise en œuvre d'une cellule de veille.....	56
1. Contexte et justification	56
2. Définition de la cellule de veille	56
3. Analyse préalable	57

4. Présentation de la CVB	57
3.5. Statut	57
3.6. Mission.....	58
3.7. Objectifs.....	58
3.8. Stratégies.....	59
3.9. Méthodologie	59
5. Processus de mise en œuvre.....	59
5.1. Les contraintes	60
5.2. Les risques identifiés.....	60
5.3. La complexité du problème	60
5.4. Les facteurs clés de réussite.....	60
6. Les phases préalables de l'analyse de l'existant	61
6.1. Sensibilisation	61
6.2. Définition des enjeux	61
6.3. Traduction en axe de veille de bancarisation	61
6.4. Présentation de l'organigramme	62
7. Méthodologie : Enquête par entretiens et questionnaires	62
7.1 Recueil des informations.....	63
7.2. Diffusion et conservation des données	63
7.3. Suivi et évaluation de la CVB.....	63
7.4. Diffusion de l'information : la lettre d'information.....	64
7.5. Conservation de l'information	64
CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE	xii
ANNEXES	xv
Table de Matières.....	xxiv